

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP)**

2023-2025

**VERSION INITIALE
JUN 2022**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	3
1.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2019–2021	3
1.1.1. Environnement économique international.....	3
1.1.2. Environnement économique national	5
1.2. Perspectives économiques 2022 et projections 2023–2025.....	8
1.2.1. Environnement économique international.....	8
1.2.2. Environnement économique national en 2022.....	10
1.2.3. Objectifs de politique économique	11
1.2.4. Principales hypothèses de projection	12
1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2023-2025	13
CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES	14
2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2019-2021	14
2.1.1. Réalisation des recettes.....	14
2.1.2. Exécution des dépenses.....	15
2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit.....	17
2.2. Estimation budgétaires à fin 2022.....	18
2.2.1. Estimation des recettes.....	18
2.2.2. Estimation des dépenses.....	19
2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit.....	19
2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2023-2025.....	20
2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires.....	20
2.3.2. Prévision des recettes.....	23
2.3.3. Prévision des dépenses.....	25
2.3.4. Soldes budgétaires et financement du déficit.....	30
2.3.5. Ressources et charges de l'Etat.....	31
2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2019 – 2025	32
2.4.1. Evolution de la dette publique sur la période 2019 – 2025	32
2.4.2. Stratégie d'endettement à moyen terme	34
2.5. Principaux indicateurs macroéconomiques	35
2.6. Répartition des dépenses par grandes fonctions de l'Etat de 2023-2025	36
CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES	37
3.1. Priorités nationales et intersectorielles.....	37

3.1.1.	Vision et axes stratégiques de la feuille de route gouvernementale Togo 2025	37
3.1.2.	Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.....	37
3.2.	Quelques réalisations de la feuille de route gouvernementale Togo 2025.....	39
3.2.1.	Axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix.....	39
3.2.2.	Axe stratégique 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	40
3.2.3.	Axe stratégique 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures.....	41
3.3.	Programme d'investissement public (PIP) en lien avec la FDR	42
3.3.1.	Répartition des projets du PIP 2023-2025 initial par axe de la FDR	42
3.3.2.	Répartition des investissements par sources de financement	43
3.4.	Principales priorités des secteurs clés par axe stratégique de la FDR	44
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ORGANISMES PUBLICS.....		52
4.1.	Situation financière des établissements publics administratifs.....	52
4.1.1.	Evolution récente du budget des EPA de 2019 à 2021	52
4.1.2.	Perspectives	53
4.2.	Situation financière des collectivités territoriales	54
4.2.1.	Evolution récente de la situation financière des collectivités territoriales de 2019-2021 .	54
4.2.2.	Perspectives	56
4.3.	Situation financière des entreprises publiques.....	57
4.3.1.	Situation du portefeuille de l'Etat.....	58
4.3.2.	Capital social cumulé et quote-part de l'Etat.....	58
4.3.3.	Principaux chiffres des entreprises publiques de 2019 à 2021	58
4.3.4.	Perspectives	60
CHAPITRE V : ANALYSES DES RISQUES BUDGETAIRES.....		61
5.1.	Inventaire des risques budgétaires sur la période récente	61
5.2.	Analyse des risques macroéconomiques	63
5.3.	Analyse des risques spécifiques	63
5.4.	Mesure de mitigation des risques budgétaires.....	64
CONCLUSION.....		70
ANNEXES		72
Annexe 1 : Répartition des plafonds de dépenses budgétaires par fonction de 2019-2025		72
Annexe 2 : Cadre des dépenses à moyen terme par ministère et institutions.....		73
Annexe 3 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 - scénario optimiste.....		74
Annexe 4 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 - scénario pessimiste.....		75

Annexe 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 – scénario moyen (scénario retenu)	76
Annexe 6: Quelques agrégats macroéconomiques	77
Annexe 7: Liste des collectivités territoriales.....	77
Annexe 7: Liste des établissements publics nationaux	80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des réalisations des recettes de 2019-2021	15
Tableau 2: Evolution des dépenses 2019-2021	16
Tableau 3: Evolution de l'épargne budgétaire 2019-2021	17
Tableau 4: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire	18
Tableau 5: Evolution des ressources, des charges et du solde trésorerie	18
Tableau 6: Evolution des recettes budgétaires 2022	18
Tableau 7: Dépenses budgétaires 2022	19
Tableau 8: Niveau de déficit	20
Tableau 9: Ressources, charges de trésorerie et solde	20
Tableau 10: Evolution des dépenses budgétaires de 2023 à 2025	26
Tableau 11: Evolution des dépenses ordinaires 2019-2025	29
Tableau 12: Evolution de l'épargne budgétaire 2023-2025	30
Tableau 13: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire	30
Tableau 14: Projection des ressources et charges de trésorerie 2023-2025	31
Tableau 15: Evolution des ressources et des charges de l'Etat	32
Tableau 16: Evolution de la dette publique de 2019-2021	32
Tableau 17: Evolution du stock de la dette intérieure de 2019-2021	33
Tableau 18: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2019-2021	34
Tableau 19: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2019-2025	34
Tableau 20: Principaux indicateurs macroéconomiques	35
Tableau 21: Répartition des dépenses par fonction de l'Etat	36
Tableau 22: Répartition des projets / réformes et ambitions par axe de la FDR	37
Tableau 23: Répartition des projets du PIP 2023-2025 initial par axe de la FDR	42
Tableau 24: Répartition des investissements par sources de financement	43
Tableau 25: Liste de quelques grands projets par secteur et par axe de la FDR	50
Tableau 26: Evolution des ressources des EPA sur la période 2019-2021 (en milliers)	52
Tableau 27: Réalisations des recettes et des dépenses des EPA de 2019-2021 (millier)	53
Tableau 28: Projection des ressources des EPA sur la période 2022-2025 (en milliers)	53
Tableau 29: Perspectives des charges (en milliers)	54
Tableau 30: Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2019 à 2021 (en milliers)	55
Tableau 31: Evolution des dépenses de 2019-2021 (En millier)	56
Tableau 32: projection des ressources des collectivités territoriale (en millier)	56
Tableau 33: Perspectives des dépenses (en milliers)	57
Tableau 34: Chiffres clés des entreprises publiques	58
Tableau 35: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat	60
Tableau 36: Chiffres clés des entreprises publiques (en millier)	60
Tableau 37: Risques et mesures d'atténuation	61
Tableau 38: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation	65

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde	9
Figure 2: Trajectoire des recettes budgétaires 2019-2025	24
Figure 3: Evolution des recettes et des dépenses budgétaires	30
Figure 4: Evolution des ressources et charges de trésorerie	31
Figure 5: Répartition du financement des axes de la FDR sur la période 2023-2025	43
Figure 6: Répartition du PIP 2023-2025 initial par sources de financement	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel public à l'épargne
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon du trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCIT	Chambre du commerce et de l'industrie du Togo
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CFA	Communauté financière africaine
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNS	Conseil national de la statistique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
COMPEL	Complexe pétrolier de Lomé
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DOFIPE	Direction des opérations financières et du portefeuille de l'Etat
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPPD	Direction de la planification et des politiques de développement
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDITOGO	Société nationale des éditions du Togo
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo
ENT	Environnement numérique de travail
EPA	Etablissements publics à caractère administratif
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Francs de la communauté financière africaine
FDR	Feuille de route Togo 2026
FMI	Fonds monétaire international

FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GVT	Glissement vieillesse technicité
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LONATO	Loterie nationale togolaise
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
NSCT	Nouvelle société cotonnière du Togo
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OTR	Office togolais des recettes
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PDRIMô	Projet de développement intégré de la plaine de Mô
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PIA	Plateforme industrielle d'Adécopé
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNG	Position nette du gouvernement
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PRISSET	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo
PRODAK-Togo	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RAP	Rapport annuel de performance
SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur

SNP	Système national de planification
SNPT	Société nouvelle des phosphates du Togo
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SP-EAU	Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain
SPT	Société des postes du Togo
SRT	Société de recouvrement du Togo
SSN	Système statistique national
TdE	Togolaise des Eaux
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
Togo Invest	Togo invest corporation
TOGOCOM	Société holding togolaise des communications électroniques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
UTB	Union togolaise de banque
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifiées

INTRODUCTION

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) définit la trajectoire des finances publiques et les orientations de la politique de développement du gouvernement en lien avec la stratégie nationale et les critères de convergence communautaire. Outil d'orientation à la programmation et à une gestion budgétaire efficace et transparente institué par la réforme du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), il s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées, définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat puis procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette publique pour une période de trois ans.

Le DPBEP est élaboré dans le but de renforcer la discipline macro budgétaire et constitue le document de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Socle pour l'élaboration du budget 2023, le DPBEP 2023-2025 permet d'assurer une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques issues des politiques publiques sur la période 2023-2025. Il prend également en compte les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit et en lien avec les priorités du gouvernement définies dans la feuille de route (FDR) gouvernementale Togo 2025.

Le Présent DPBEP est élaboré dans un contexte où l'économie mondiale connaît une reprise malgré la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 dans certaines parties du monde et la crise russo-ukrainienne dont les conséquences pourraient fortement affecter les activités économiques dans leur ensemble. Sur le plan national, on note la montée des menaces terroristes dans la partie septentrionale du pays en lien avec la persistance des attaques djihadistes dans les pays voisins du sahel.

Globalement, le DPBEP 2023-2025 présente la trajectoire d'une reprise économique en 2021 après un ralentissement en 2020 due à la crise sanitaire. Il fixe à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision du déficit résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses et aborde les points d'ancrage de la politique économique en 2023, 2024 et 2025.

Contrairement aux années précédentes où il se limitait à l'administration centrale, le présent DPBEP intègre la situation financière des autres organismes publics tels que les établissements publics à caractère administratif, les collectivités territoriales et les entreprises publiques consacrant ainsi l'élargissement de son champ conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances.

Toutes les prévisions dans le présent document sont bâties sur des hypothèses de projections macroéconomiques prenant en compte des tendances passées. Il s'agit du scénario tendanciel qui se fonde sur des hypothèses de politiques et de tendances inchangées, lesquelles prennent en compte les effets attendus de toutes les mesures de politiques économiques qui ont déjà été mises en œuvre.

Toutefois, à ce scénario tendanciel appelé encore « scénario moyen » sont associés dans le cadrage macroéconomique du DPBEP 2023-2025, deux autres scénarii : un plus

favorable appelé « scénario optimiste » et un autre moins favorable appelé « scénario pessimiste » dont les résultats sont joints en annexe de ce document.

Le présent document est structuré en cinq (05) chapitres. Le premier chapitre traite de l'évolution récente de l'activité économique et de ses perspectives ; le deuxième examine la situation récente des finances publiques et de ses perspectives, le troisième expose les priorités et choix stratégiques en matière budgétaire, le quatrième décrit la situation financière des organismes publics et ses perspectives et le cinquième analyse les risques budgétaires.

CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le présent chapitre retrace d'abord l'évolution de la situation économique récente aux plans international et national. Il présente ensuite les principaux objectifs et hypothèses de la politique économique sur les trois (3) prochaines années. Enfin, il décline les perspectives macroéconomiques attendues suite à la mise en œuvre de la politique économique.

1.1. Évolution macroéconomique internationale et nationale 2019–2021

1.1.1. Environnement économique international

La situation économique internationale a été marquée sur la période 2019-2021, par les tensions géopolitiques, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, le durcissement des conditions financières et la pandémie de la covid-19 dont l'une des conséquences a été, selon les pays et les régions, le fléchissement ou le ralentissement de l'activité économique.

Après une année 2020 marquée par une récession d'une ampleur historique (-3,1%) sur fond des retombées de la pandémie de la COVID-19, l'économie mondiale a affiché un rebondissement de 6,1% en 2021. Cet effet de rattrapage généralisé mais dont le rythme diffère selon les économies, a été soutenu par les mesures de relance de grande envergure prises par les pouvoirs publics, le maintien par les banques centrales de conditions favorables de financement, l'amplification des campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures restrictives de lutte contre la pandémie. Cependant, cette dynamique a été atténuée par les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondial, la persistance des risques sanitaires avec la propagation rapide de nouveaux variants de la COVID-19, le renchérissement des cours des produits de base et de l'énergie ainsi que l'accentuation des tensions inflationnistes dans presque tous les pays.

❖ Pays avancés

L'activité économique, dans les pays avancés a, globalement, suivi la même tendance que celle observée au niveau mondial. En 2021, la croissance économique est estimée à 5,2% après un repli de 4,5% en 2020. Le déploiement de plans de relance massifs par l'Administration Biden, la politique monétaire accommodante et la vaccination à très large échelle ont soutenu la bonne tenue de l'activité économique aux États-Unis qui est ressortie en hausse de 5,7% en 2021.

Dans la zone Euro, l'évolution de l'activité s'explique principalement par le plan de relance européen dénommé « Next Generation EU » destiné à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et l'augmentation de la demande intérieure renforcée par la réouverture des économies européennes. La zone Euro a, en 2021, affiché une croissance de 5,3% après un repli de 8,4% en 2020. La croissance dans les principales économies de la zone est estimée à 2,8% en Allemagne, 7% en France, 6,6% en Italie et 5,1% en Espagne.

La reprise économique au Japon a été moins vigoureuse comparativement aux autres grandes économies avancées. Le taux de croissance y a été de 1,6% en 2021 contre -4,5% en 2020 en liaison avec l'impact persistant de la pandémie qui a annihilé les efforts

fournis dans le cadre de la vaccination des populations et à la réouverture totale de ses frontières.

❖ **Economies émergentes et en développement**

Les pays émergents et en développement ont bénéficié, eux aussi, de la reprise de l'activité économique au plan mondial. En 2021, la croissance est estimée à 6,8% après un fléchissement de 2% en 2020. En Chine, les autorités ont pu contenir la propagation du virus et limiter les conséquences négatives de la crise sanitaire grâce aux mesures restrictives ciblées et à la vigueur du soutien budgétaire. Le PIB a progressé de 8,1% en 2021 après une croissance de 2,2% en 2020.

L'activité économique en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande a été marquée négativement suite à la succession des vagues de contamination durant la période mars-mai 2021. La croissance en Inde est évaluée en hausse de 8,9% en 2021 contre une contraction de 6,6% en 2020.

En Afrique subsaharienne, une reprise économique moins vigoureuse que celle enregistrée dans les autres régions a été notée, malgré le renforcement de la demande mondiale en matières premières. Les pays dont l'activité économique reste tributaire du tourisme et des services ont vu leur croissance stagner. L'évolution de l'activité économique en Afrique subsaharienne est estimée en hausse de 4,5% en 2021 contre un repli de 1,7% en 2020 en rapport avec les regains au Nigeria (+3,6%) et en Afrique du Sud (+4,9%).

En lien avec la reprise de l'économie mondiale, l'activité économique au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est accélérée en 2021. Le taux de croissance du PIB s'est hissé à 6,1%, après une hausse de 1,8% en 2020. Cette performance de l'économie des pays de la zone résulte de la poursuite de la mise en œuvre des plans de relance ainsi que du retour à la normale de l'activité dans les branches transport, tourisme et loisirs, à la faveur de l'atténuation de la crise sanitaire.

❖ **Marchés des matières premières et prix**

Sur le marché des matières premières, en 2021, les cours ont fortement progressé comparativement à 2020 en lien avec la reprise de la demande mondiale et des contraintes diverses sur l'offre de certains produits. En effet, les cours des produits énergétiques et des produits non énergétiques ont enregistré des hausses respectives de 82% et 32,3%. Pour les produits énergétiques, le renchérissement est porté par la hausse des prix du pétrole (+67,4%) et du gaz naturel (+186,8%). Pour ce qui est des produits non énergétiques, la hausse des cours notée est imputable à l'augmentation des prix des produits agricoles (+23,5%), des engrais (+80,5%) et des métaux et minerais (+47,1%).

L'année 2021 a été marquée par une poussée inflationniste. Les taux d'inflation globale ont augmenté rapidement aux Etats-Unis et dans certains pays émergents et pays en développement en lien avec les déséquilibres entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an. Dans les pays avancés, l'inflation globale a atteint 3,1% en 2021, contre 0,7% en 2020, découlant principalement de la reprise de l'économie mondiale et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Dans les pays émergents et pays en développement, les tensions sur les prix devraient persister en raison de la hausse des cours des denrées

alimentaires, des effets décalés de l'augmentation des prix du pétrole et d'une dépréciation des taux de change qui fait augmenter les prix des produits importés. Le taux d'inflation passerait de 5,2% en 2020 à 5,9% pour 2021.

❖ **Marché financier et monétaire**

La politique monétaire de la majorité des banques centrales est restée globalement accommodante en 2021, malgré les pressions inflationnistes, pour garantir des conditions de financement favorables. En effet, la plupart des instituts d'émission ont maintenu le soutien à leur économie respective. Aux Etats-Unis, le principal taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) est resté, depuis mars 2020, entre 0 et 0,25%. Cependant, avec l'amélioration constatée sur le marché de l'emploi et pour contenir l'inflation nettement au-dessus de 2%, la Fed a relevé la fourchette de son taux directeur lors de sa réunion qui s'est tenue en mars 2022. De même, l'Institution monétaire a décidé de mettre un terme à son programme d'assouplissement quantitatif (Quantitatif easing, QE).

De même, la Banque centrale européenne (BCE) s'est aussi montrée prudente sur une hausse de ses taux d'intérêt, afin d'éviter un ralentissement brusque de l'activité. Son principal taux des opérations de refinancement a été maintenu à 0,0%.

Au Japon, la politique monétaire a été ultra-accommodante en 2021, avec un taux d'intérêt négatif de 0,1% et des achats d'actifs à grande échelle, notamment les billets de trésorerie et les obligations des entreprises affectées par la crise de la Covid-19.

Sur le marché des changes, l'euro s'est comporté de manière contrastée face aux devises des grandes économies en 2021. Il s'est apprécié de 3,7% par rapport au dollar et de 6,6% vis-à-vis du yen et s'est replié de 3,3% face à la livre sterling. Face aux monnaies des principales économies émergentes, l'euro s'est apprécié vis-à-vis du réal brésilien (+8,3%), du rouble russe (+5,5%) et de la roupie indienne (+3,4%). Par contre, il a reculé de 3,0% par rapport au yuan chinois.

1.1.2. Environnement économique national

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) en 2019. Grâce à la bonne exécution des différents projets et actions du PND ainsi que la bonne tenue de tous les secteurs d'activités, le dynamisme de l'activité économique s'est renforcé. Le taux de croissance est ressorti à 5,5% en 2019, porté essentiellement par le secteur tertiaire.

En 2020, le rythme de croissance de l'économie a connu un ralentissement pour se fixer à 1,8% suite aux perturbations des activités dans la branche agriculture et à la contreperformance enregistrée dans le commerce et le tourisme pendant la pandémie de Covid-19. Il s'agit du plus faible taux de croissance enregistré par le Togo depuis plusieurs années.

En 2021, l'activité économique s'est globalement bien comportée avec un renforcement du dynamisme dans les différentes branches d'activité notamment l'industrie alimentaire, la construction et les transports. Le taux de croissance a atteint 5,5% dans un contexte de hausse généralisée des prix.

Globalement, sur la période 2019-2021, le taux de croissance moyen du PIB réel est de 4,2%. Cette croissance de l'activité reflète celle des différentes branches de l'économie telles que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et les services. La contribution à la croissance du PIB réel est en moyenne de 3,4 points pour l'ensemble des branches de l'économie et de 0,8 point pour les taxes.

Le rythme de croissance de la valeur ajoutée de la branche agriculture s'établit à 1,9% sur la période 2019-2021. L'agriculture a bénéficié des mesures de soutien du gouvernement aux producteurs à travers différents projets agro-pastoraux et la mise à disposition d'intrants agricoles. L'impact positif des projets exécutés dans le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire explique les bonnes performances des campagnes agricoles qui ont permis de dégager des excédents céréaliers. Toutefois, la campagne agricole 2020-2021 a connu quelques poches de sécheresse et d'inondation qui sont survenues dans certaines zones. Ces intempéries ont impacté négativement la production du maïs, du sorgho, du haricot, de l'arachide et du coton qui ont connu des baisses respectives de 3%, 1,2%, 0,2%, 2,6% et 48,9% par rapport à la campagne précédente.

Sur la période sous revue, la production animale a progressé, de même que la « sylviculture et exploitation forestière ». La valeur ajoutée de « élevage et chasse » s'est accrue de 3,8% sur la période. En ce qui concerne la « sylviculture et exploitation forestière » sa valeur ajoutée a connu une hausse de 3,1%. La « pêche et aquaculture » a chuté de 2,4% en 2020 après une croissance de 5,3% en 2019, en raison des perturbations liées à la crise sanitaire. L'activité a repris en 2021 avec une croissance de 0,9%.

Au titre de la production industrielle, toutes les activités sont orientées globalement à la hausse. Il s'agit notamment des industries extractives et des industries manufacturières. Ces branches ont progressé respectivement de 10,8% et 5% sur la période sous revue. La branche construction a aussi connu une bonne performance avec une valeur ajoutée qui a augmenté en moyenne de 10,1% sur la période grâce notamment à la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières. La branche « électricité, gaz et eau » est dans une bonne dynamique avec un taux de croissance moyen de 9,6% en lien avec d'importants investissements dans l'accroissement de l'offre énergétique.

S'agissant des activités de services, toutes les branches sont restées dynamiques sur la période. Ce dynamisme s'est reflété notamment dans les « transports et entreposage » (+6,7%), les « activités financières et assurance » (+6,4%) et « information et communication » (+4,2%).

En somme, le PIB nominal est passé de 4.230,5 milliards en 2019 à 4.720,4 milliards en 2021, soit une progression moyenne de 6,1% par an. Il en résulte un taux de croissance moyen du déflateur de 1,8% sur la période. La croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale enregistre un taux de croissance moyen annuel de 5%. S'agissant du taux d'investissement, il est passé de 20,5% en 2019 à 22,4% en 2021.

❖ **Évolution des prix**

Le niveau général des prix a progressé rapidement en 2021 en lien avec la reprise économique, notamment en Chine. Dans le monde entier, au fur et à mesure que les restrictions ont été assouplies dans les différents pays, la demande s'est accélérée, mais l'offre a été plus lente à réagir entraînant une pression sur les prix. Les taux d'inflation globale ont augmenté rapidement aux États-Unis et dans certains pays émergents et en développement. La poussée inflationniste est due aux inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau de 2020 ainsi qu'à la pression des coûts des transports et logistiques suite à la hausse du prix du pétrole.

Au plan national, le taux d'inflation mesuré par la moyenne de l'Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressorti à 4,5% en 2021 contre 1,8% et 0,7% respectivement en 2020 et 2019. Cette progression résulte de la hausse des prix de la plupart des biens et services. En termes d'origine de l'inflation, les prix des produits importés ont augmenté de 2,3% en glissement annuel. Quant aux produits locaux, leurs prix ont connu une hausse de 6,9%.

❖ **Estimation de la balance des paiements**

Le solde commercial des biens et services du Togo est déficitaire sur la période 2019-2021. Le déficit est de 467,6 milliards en 2021 contre 349 milliards en 2019. Sur la période sous revue, les importations de biens et services ont connu une progression moyenne de 6,4% contre 4,5% pour les exportations.

Le solde du compte des revenus primaires est excédentaire depuis 2011 et ressort à 21,9 milliards en 2021 contre 13 milliards en 2019, tiré principalement par l'excédent des rémunérations des salariés et des investissements. Le solde du compte des revenus secondaires s'établit à 338,6 milliards en 2021, en progression de 11,6% par rapport à 2019 en lien avec l'accroissement des revenus secondaires des autres secteurs, notamment les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements.

En lien avec l'évolution de la balance commerciale et du solde des revenus primaires et secondaires, la balance courante est ressortie déficitaire à 107,1 milliards en 2021 contre 32,5 milliards en 2019. Le déficit de la balance courante représente 2,3% du PIB en 2021 contre 0,9% en 2019.

L'excédent du solde du compte de capital s'est établi à 275,3 milliards en 2021, en augmentation de 105,4 milliards par rapport à 2019. Le solde du compte financier se chiffre à 52,8 milliards en 2021, contre -29,9 milliards en 2019.

En définitive, la balance des paiements enregistre un solde excédentaire de 115,4 milliards en 2021, en rapport avec un déficit courant de 107,1 milliards, un excédent du compte de capital de 275,3 milliards et un actif net du compte financier de 52,8 milliards.

❖ **Situation monétaire**

L'évolution de la masse monétaire est restée sur une tendance haussière sur la période 2019-2021, en lien avec le dynamisme de l'activité économique. La masse monétaire passe de 1.804,3 milliards en 2019 à 2.255 milliards en 2021, soit 47,8% du PIB. Cette progression résulte de l'accroissement des actifs extérieurs nets de 359,4 milliards sur la période. Les créances intérieures ont connu une hausse de 86,7 milliards en 2021 par rapport à leur niveau de 2019. Au cours de la période, les dépôts ont représenté en moyenne 83,6% de la masse monétaire contre 16,4% pour la circulation fiduciaire. Les actifs extérieurs nets sont passés de 731,5 milliards en 2019 à 1.090,9 milliards en 2021, soit une hausse de 49,1%.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.432,4 milliards, en progression de 6,4% par rapport à fin décembre 2019 suite à une hausse des créances sur l'économie (+9,5%) contrebalancée par un repli des créances nettes sur l'administration centrale (-83,4%). Les créances nettes sur l'administration centrale sont ressorties à 7,4 milliards en 2021 contre 14,5 milliards en 2020 et 44,4 milliards en 2019. Les créances sur l'économie ont progressé de 9,5% entre 2019 et 2021 et s'établissent à 1.425 milliards en 2021, confirmant ainsi la reprise économique après les perturbations des activités en 2020. Ces créances qui représentent 30,2% du PIB ont bénéficié essentiellement au secteur tertiaire.

1.2. Perspectives économiques 2022 et projections 2023–2025

1.2.1. Environnement économique international

L'économie mondiale entame une année 2022 marquée par de fortes incertitudes, au regard de l'envolée des prix des matières premières et énergétiques, amplifiée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis février 2022 avec des incidences économiques porteuses de risques baissiers importants. Ce conflit vient exacerber les difficultés économiques engendrées par la pandémie à travers l'augmentation des prix de l'énergie et des produits de base, la perturbation des échanges commerciaux et du système financier. De plus, les récents confinements décidés dans d'importants pôles industriels et commerciaux chinois vont sans doute aggraver les perturbations qui affectent les chaînes d'approvisionnement dans le monde. La reprise de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre à un rythme modéré, moins robuste que le rebond enregistré en 2021. Globalement, selon le FMI, la croissance mondiale s'établirait à 3,6% en 2022 et 2023 après 6,1% en 2021, portée par l'activité dans les pays émergents et en développement (+3,8%) et dans les pays avancés (+3,3%).

Après 2023, la croissance mondiale devrait ralentir et s'établir à environ 3,3% à moyen terme. Ces prévisions supposent que : (i) le conflit ne s'étendra pas au-delà de l'Ukraine, (ii) les futures sanctions qui seront prises à l'encontre de la Russie épargneront le secteur énergétique, et (iii) les effets sanitaires et économiques de la pandémie s'estomperont au cours de l'année 2022. Les projections sont menacées par un resserrement monétaire plus strict pour freiner les pressions inflationnistes, amplifiées par la flambée des cours des matières premières, suite au conflit en Ukraine. L'impact de la COVID-19 sur l'activité

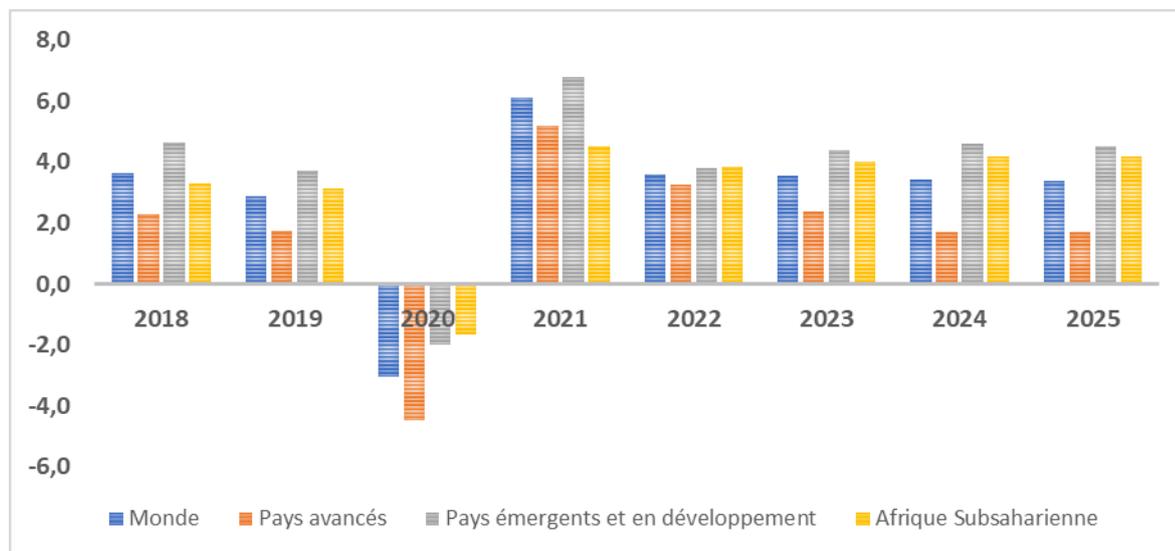
diminue, après la levée des restrictions, mais l'émergence de nouvelles variantes pourraient constituer une menace.

Les perspectives de croissance dans les pays avancés ressortiraient à 3,3% en 2022 contre 5,2% en 2021, reflétant la situation aux Etats-Unis (+3,7%), dans la zone Euro (+3,9%), notamment, en Allemagne (+2,1%), en France (+2,9%), en Espagne (+4,8%) et en Italie (+2,3%). Au Japon, la reprise devrait se poursuivre en 2022 et se renforcer avec une hausse du PIB projetée à 3,3%, grâce à la mise en œuvre du plan de relance adopté en novembre 2021.

La croissance des économies émergentes et en développement devrait ralentir en 2022, passant de 6,8% en 2021 à 3,8% et 4,4% respectivement en 2022 et 2023. Le rythme de croissance serait freiné par la baisse significative attendue des soutiens publics, le resserrement monétaire par les banques centrales pour contenir l'inflation, la faiblesse de la demande extérieure et par les incidences économiques de la guerre en Ukraine. La reprise devrait s'affaiblir en Chine (4,4% après 8,1%), en Inde (8,2% après 8,9%) et, surtout, au Brésil (0,8% après 4,6%). L'économie russe devrait se contracter (-8,5% après une croissance de 4,7%), affectée par les sanctions occidentales.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'établir à 3,8% en 2022 et 4% en 2023. L'Afrique du Sud et le Nigeria afficheraient des taux de croissance respectifs de 1,9% et 3,4% en 2022 et 1,4% et 3,1% en 2023.

Figure 1: Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde



Source : DGEAE, à partir des données du FMI

❖ **Marchés des matières premières et prix**

Sur le marché des matières premières, les cours ont fortement progressé en 2021 comparativement à 2020 en lien avec la reprise de la demande mondiale et des contraintes diverses sur l'offre de certains produits. En effet, les indices de prix des produits énergétiques et des produits non énergétiques ont enregistré des hausses respectives de 101,8% et 26,8%. Pour les produits énergétiques, le renchérissement est porté par la hausse des prix du pétrole (Brent, +66,5%) et du gaz naturel (+262,6%). Concernant les

produits non énergétiques, la hausse des cours est imputable à l'augmentation des prix des produits agricoles (+27,4%), des engrais (+80,6%) et des métaux et minerais (+46,8%).

En perspectives, les prix de l'énergie devraient grimper de plus de 50% en 2022 avant de baisser en 2023 et 2024. Les prix des biens non énergétiques, devraient progresser de près de 20% en 2022, puis diminuer également au cours des années suivantes. Cependant, en cas de guerre prolongée ou de nouvelles sanctions contre la Russie, ces cours pourraient devenir encore plus élevés et plus volatiles que ce qui est actuellement prévu. En raison des perturbations du commerce et de la production consécutives à la guerre, le cours du pétrole brut (Brent) devrait atteindre une moyenne de 100 dollars le baril en 2022, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2021.

De grandes incertitudes entourent les perspectives d'inflation. Selon le FMI, l'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé plus longtemps que prévu, en raison de l'augmentation des cours des produits de base et de la généralisation des pressions à la hausse sur les prix générées par la guerre. D'après les projections, l'inflation devrait atteindre 5,7% dans les pays avancés et 8,7% dans les pays émergents et les pays en développement en 2022.

1.2.2. Environnement économique national en 2022

En 2022, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des projets et réformes contenus dans la feuille de route gouvernementale 2025. L'activité économique serait tirée par les investissements et la consommation finale. Sous l'hypothèse du renforcement du dynamisme de l'activité économique et la maîtrise des prix des matières premières ainsi que des biens et services, le taux de croissance devrait ressortir à 5,9% en 2022. Le PIB nominal connaîtrait une hausse de 8,4% pour s'établir à 5.117,9 milliards en 2022, avec une amélioration du PIB par tête. Le PIB par habitant s'établirait à 641.609 FCFA, en hausse de 8,8% par rapport à 2021.

Du côté de l'offre, le dynamisme de l'activité serait porté par la bonne tenue de toutes les branches d'activités. La valeur ajoutée totale à prix constant connaîtrait une hausse de 5,8% avec une contribution de 5,3 points de pourcentage dont 2,8 points pour les services, 1,2 point pour l'industrie, 1 point pour la branche « agriculture, sylviculture et pêche » et 0,3 point pour la branche « construction ».

La branche « construction » connaîtrait un taux de croissance de 9,4% en liaison avec l'extension du réseau routier rural et la réhabilitation des routes Lomé-Kpalimé et Lomé-Aného.

Du côté de la demande, la consommation finale en terme nominal connaîtrait une hausse de 7,1%. Elle serait composée de 84,5% de la consommation privée qui augmenterait de 4% après avoir enregistré un taux de croissance de 11,2% en 2021.

L'investissement total à prix courant progresserait de 21,2% en 2022 contre 2,3% en 2021. Il serait composé de 41,9% de l'investissement public. Le taux d'investissement s'établirait à 25% contre 22,4% en 2021.

La demande intérieure progressera de 7,5% en 2022 pour s'établir à 5.575,6 milliards. Elle serait composée de 21,6% de la demande de l'Etat et représenterait 108,9% du PIB.

Les exportations nettes s'établiraient à -457,7 milliards suite à l'effet combiné de la hausse des importations de 4,8% et des exportations de 3,1%. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel en 2022 serait de -0,9 point de pourcentage contre une contribution de -2,4 points de pourcentage en 2021.

1.2.3. Objectifs de politique économique

La pandémie de Covid-19 a perturbé la mise en œuvre du Plan national de développement (PND 2018-2022). Les conséquences de cette pandémie ont été ressenties dans tous les domaines. Face à ce contexte, plusieurs défis sont apparus. Il s'agit notamment de renforcer l'efficacité de l'action publique, d'améliorer la coordination des activités dans les différents secteurs, d'accroître la mobilisation des ressources et de rendre plus efficiente les dépenses publiques. A cet effet, la révision des ambitions et des objectifs du PND a été nécessaire pour permettre la relance de l'économie et la poursuite de la transformation structurelle de l'économie nationale.

Ainsi une Feuille de route gouvernementale (FDR) Togo 2025 a été adoptée. La FDR s'appuie sur trois (3) axes stratégiques déclinées en dix (10) ambitions et quarante-deux (42) projets et réformes prioritaires. Elle a pour objectif général de combattre la précarité, les inégalités, l'insécurité et la vulnérabilité ainsi que de transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois et induisant l'amélioration du bien-être social.

Les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de cette FDR contribueront à assurer la stabilité du cadre macroéconomique, à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, à garantir une croissance inclusive et à renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

Le gouvernement veut relever le défi de la mobilisation des ressources internes par la poursuite de la modernisation des régies financières, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses publiques. Il pourra disposer d'une marge budgétaire pour mitiger l'impact des chocs exogènes et mettre en œuvre, au besoin, des politiques contracycliques. Par ailleurs, un accroissement des dépenses serait nécessaire dans les secteurs prioritaires à savoir les investissements dans les pôles à forte croissance économique (infrastructures, agriculture) et les secteurs sociaux (santé, éducation et eau).

Des actions seront également entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'économie et d'assurer la réalisation de la viabilité extérieure en termes de solde courant de la balance des paiements et du niveau des réserves internationales exprimées en mois d'importations. La politique d'endettement visera à préserver la viabilité de la dette publique en conformité avec les engagements pris avec les partenaires. Les nouveaux flux d'endettement public concessionnels seraient exclusivement consacrés aux investissements nécessaires à la croissance économique.

La politique économique à moyen terme, aura comme cadre de référence la FDR Togo 2025. Elle visera l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population, la modernisation de l'agriculture, la digitalisation de l'économie, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et la transformation structurelle de l'économie. Une attention

particulière sera accordée à l'accélération de la croissance économique et au développement social et humain.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ◆ poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la gestion des finances publiques ;
- ◆ maîtriser l'endettement public ;
- ◆ améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes par le renforcement du contrôle et l'exploration de nouvelles niches fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale;
- ◆ maîtriser l'inflation ;
- ◆ poursuivre l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé.

Le cadrage macro-budgétaire sur les trois prochaines années tient compte des projets et des réformes prioritaires contenus dans la FDR.

Les résultats attendus sur la période 2023-2025 seraient, entre autres : (i) un taux de croissance de 7% en 2025, soit une croissance moyenne de plus de 6,8% par an, (ii) une stabilité du cadre macroéconomique, avec un taux d'inflation sous le seuil de 3%, (iii) un taux de pression fiscale d'environ 15%, (iv) un niveau de déficit budgétaire de 3% du PIB à partir de 2024 et un taux d'endettement qui respecterait le seuil de viabilité.

1.2.4. Principales hypothèses de projection

Les hypothèses de projection à moyen terme tiennent compte principalement des projets et réformes prioritaires de la FDR et des objectifs de politique économique qui en découlent.

La modernisation de l'agriculture sera un pilier de la croissance économique attendue sur la période grâce notamment aux usines de transformation agro-industrielle annoncées sur la Plateforme industrielle d'Atétikopé (PIA). Certaines usines de transformation industrielle sont déjà implantées sur la plateforme. Il s'agit notamment d'une usine de transformation de soja d'une capacité de 500 tonnes par jour et d'une usine de transformation du bois. La transformation agro-industrielle sera un important levier de la croissance future. Ainsi, le gouvernement poursuivra son soutien à l'agriculture à travers la mise à disposition d'intrants agricoles et le MIFA.

Pour accroître la production agricole, les rendements agricoles seront améliorés et la réforme de la politique foncière agricole mise en place. Ainsi, il est attendu un accroissement de la production agricole (+5%), animale (+7%) et halieutique (+6%).

Le secteur industriel et les services bénéficieraient de la transformation structurelle de l'économie. Ils profiteraient également d'importants investissements réalisés dans les infrastructures économiques, notamment portuaires, aéroportuaires, routières, énergétiques et en télécommunication ainsi que de l'amélioration du climat des affaires. Ces deux secteurs vont profiter des retombées des grands travaux en cours de réalisation tels que la réhabilitation et le renforcement des routes nationales et les travaux de construction et d'opérationnalisation de la PIA.

En outre, il est prévu entre autres, l'accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières, la mise en place d'une unité de production d'engrais phosphatés, la construction d'un parc industriel autour du Port autonome de Lomé. Au plan social, le gouvernement mettra en place la Couverture santé universelle (CSU) et construira des logements sociaux.

La politique du gouvernement vise à favoriser une croissance économique endogène portée par des dépenses sociales ciblées, favorisant la consommation intérieure. La protection sociale devrait connaître une amélioration grâce au programme de CSU. Il s'ensuivra une amélioration de la qualité des soins de santé qui aura un impact positif sur le capital humain et par ricochet sur la croissance économique.

Enfin, le gouvernement poursuivra sa politique d'investissements dans les infrastructures en faisant de plus en plus appel au secteur privé comme c'est le cas pour la construction de l'Autoroute de l'Unité (Lomé-Cinkassé).

1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2023-2025

Sur la période 2023-2025, la croissance moyenne annuelle du PIB serait de 6,8%, passant de 6,5% en 2023 à 7% en 2025. Toutes les branches de l'économie contribueraient à cette croissance. Elle sera soutenue sur la période sous revue par la forte contribution de l'agriculture (+0,9 point), les autres activités manufacturières (+0,6 point), les activités immobilières (+0,5 point), l'industrie des produits alimentaires (+0,5 point) et le secteur tertiaire (+3,4 points). La contribution à la croissance des taxes serait de 0,4 point. L'accroissement des dépenses sociales, la transformation agro-industrielle et les investissements seraient le principal moteur de la croissance.

En effet, les investissements publics prévus dans les infrastructures économiques et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé. Le taux d'investissement global passerait de 23,9% en 2023 à 25,4% en 2025 grâce aux investissements publics prévus dans la FDR et les investissements privés annoncés sur la PIA. La consommation finale connaîtrait une hausse de 7,4%.

Le PIB nominal passerait de 5.563,5 milliards en 2023 à 6.615,5 milliards en 2025, soit une progression de 8,9% en moyenne par an sur la période.

S'agissant des prix, les prévisions indiquent un taux d'inflation qui serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment grâce aux bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers. Le taux d'inflation moyen mesuré par l'évolution de l'indice du déflateur du PIB serait de 2% sur la période.

Au titre des échanges extérieurs, les exportations représenteraient 21,9% du PIB sur la période 2023-2025. Ces exportations porteraient principalement sur les produits miniers, les produits de rente et les produits agro-industriels. Grâce à ces derniers, le Togo devrait accroître ses exportations sous régionales. En lien avec le renforcement du tissu industriel, les importations d'équipements industriels progresseraient. Ainsi, les importations globales représenteraient 29,7% du PIB. Le déficit courant devrait s'améliorer sur la période.

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

Le présent chapitre traite de la situation de l'exécution budgétaire sur la période 2019-2021, l'estimation budgétaire à fin 2022, des orientations et perspectives budgétaires 2023-2025, la dynamique de la dette publique sur la période et des principaux indicateurs budgétaires.

2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2019-2021

Conformément à l'article 6 de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois des finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées de recettes et de dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie. Cette section sera consacrée à l'analyse de l'exécution des ressources et des charges sur les trois dernières années ainsi que le financement du déficit budgétaire qui en résulte.

2.1.1. Réalisation des recettes

Composées des recettes fiscales, non fiscales et des dons, les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2019, 2020 et 2021 s'élèvent respectivement à 818,4 milliards, 826 milliards et 921,6 milliards, soit un accroissement moyen de 6,3% sur la période.

2.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies à 625 milliards en 2019 ; 655,2 milliards en 2020 et 779,6 milliards en 2021, soit une progression moyenne de 11,9%. Cette performance s'explique essentiellement par la mise en œuvre des réformes au niveau des administrations fiscales et douanières notamment la dématérialisation des procédures (télé déclaration, télépaiement, paiements mobile, etc.), l'introduction des codes de spécifications tarifaires, etc.

2.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent essentiellement les revenus de l'entreprise et du domaine, les droits et frais administratifs, les produits financiers et les produits exceptionnels.

La réalisation des recettes non fiscales, sur la période 2019 à 2021, a enregistré une évolution baissière en passant de 71 milliards en 2019 à 68,3 milliards en 2020 et 58 milliards en 2021, soit une baisse moyenne de 9,4%. Cette baisse s'explique essentiellement par la régression des revenus des entreprises et du domaine due à la privatisation de certaines entreprises publiques notamment la NSCT et TOGOCOM.

2.1.1.3. Dons

Composés de dons programmes (appuis budgétaires), de fonds de concours et de dons projets, les dons se chiffrent à 122,4 milliards en 2019 ; 102,5 milliards en 2020 et 84 milliards en 2021, soit une régression moyenne de 17,2%.

Sur la période, les dons programmes ont connu une baisse de 68,7% en passant de 62,1 milliards en 2019, à 37,2 milliards en 2020. En 2021, le décaissement des promesses faites n'a pas été effectif en raison du report du décaissement sur 2022 de l'appui budgétaire de

la Banque mondiale. Néanmoins, un encaissement de 1 milliard provenant d'un appui exceptionnel de l'UEMOA a été acquis.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 60,4 milliards, 62 milliards et 83 milliards respectivement en 2019, 2020 et 2021, soit un accroissement moyen de 18,3%, qui s'explique par le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et l'amélioration du suivi de décaissement des projets.

Tableau 1: Evolution des réalisations des recettes de 2019-2021

	RUBRIQUE	2019	2020	2021
1	RECETTES BUDGETAIRES	818,4	826,0	921,6
2	Recettes fiscales	625,0	655,2	779,6
3	Recettes fiscales (CI)	318,4	331,1	405,6
4	Recettes fiscales (CDDI)	306,6	324,1	374,0
5	Recettes non fiscales	71,0	68,3	58,0
6	Dons programme	62,1	37,2	1,0
7	Fonds de concours	0,0	3,3	0,0
8	Dons projets	60,4	62,0	83,0

Source : CBMT

2.1.2. Exécution des dépenses

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. Sur la période 2019-2021, elles représentent en moyenne 68% des charges de l'Etat. L'exécution de ces dépenses présente une tendance haussière passant de 877 milliards en 2019 à 1.130,4 milliards en 2020 puis à 1.146,4 milliards en 2021, soit une progression moyenne de 15,2%.

2.1.2.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées des charges financières de la dette, les dépenses de personnel, d'acquisitions de biens et services, de transferts courants et d'atténuation de recettes. Elles représentent en moyenne 68,2% des dépenses budgétaires. Elles se sont établies à 766,6 milliards en 2021 contre 736,2 milliards en 2020 et 635,8 milliards en 2019. Sur la période sous revue, elles ont connu une progression moyenne de 10% due essentiellement à l'augmentation des dépenses en atténuation de recettes, des dépenses de transferts courants et des dépenses de personnel.

Les dépenses ordinaires ont été exécutées en 2019, 2020 et 2021 comme suit :

- ♦ charges financières de la dette pour 85,9 milliards. 100,1 milliards et 99,8 milliards en progression moyenne de 8,1% ;
- ♦ dépenses de personnel pour 214,6 milliards ; 234,8 milliards et 251,5 milliards, soit une progression moyenne de 8,3% ;
- ♦ dépenses d'acquisition de biens et services pour 139,8 milliards ; 132,1 milliards et 134,6 milliards, en diminution moyenne de 1,8% ;

- ♦ dépenses de transferts courants pour 120,7 milliards ; 145,6 milliards et 141,9 milliards, soit une hausse moyenne de 9,1% ;
- ♦ dépenses en atténuation de recettes pour 74,8 milliards ; 123,6 milliards et 138,8 milliards, soit une hausse de 38,8%.

2.1.2.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital se décomposent en investissements inscrits au Programme d'investissement public (PIP) financés sur ressources internes, ressources externes (emprunts et dons) et en dépenses d'investissements (hors PIP). Les dépenses en capital ont connu une évolution moyenne de 59,8% entre 2019 et 2021 due essentiellement aux efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer le niveau des investissements publics et en particulier ceux financés sur ressources extérieures. Cette progression s'explique notamment par les dépenses de réhabilitation des centres de santé la construction et la réhabilitation des routes et des pistes rurales ainsi que les dépenses d'équipement réalisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Elles sont passées de 241,2 milliards en 2019 à 379,8 milliards en 2021.

Les investissements financés sur ressources internes se chiffrent à 69 milliards ; 197,3 milliards et 157,5 milliards respectivement pour les années 2019, 2020 et 2021. Ceux financés sur ressources externes s'élèvent à 122,5 milliards en 2019 ; 184,9 milliards en 2020 et 159,1 milliards en 2021, soit une évolution de 18,5%. Les dépenses d'investissement hors PIP ont connu une hausse moyenne de 175,5% due essentiellement aux dépenses de défense et de sécurité et se sont établies à 49,7 milliards ; 12 milliards et 63,2 milliards respectivement en 2019, 2020 et 2021.

Tableau 2: Evolution des dépenses 2019-2021

	RUBRIQUE	2019	2020	2021
1	DEPENSES BUDGETAIRES	876,9	1 130,4	1 146,5
2	Dépenses ordinaires	635,8	736,2	766,6
3	Dépenses de personnel	214,6	234,8	251,5
4	Dépenses d'acquisition de biens et services	139,8	132,1	134,6
5	Dépenses en atténuation de recettes	74,8	123,6	138,8
6	Dépenses de transfert courant	120,7	145,6	141,9
7	Charges financières de la dette	85,9	100,1	99,8
8	<i>Intérieure</i>	77,1	85,7	84,8
9	<i>Extérieure</i>	8,8	14,4	15,0
10	Dépenses en capital	241,2	394,2	379,8
11	<i>Dépenses d'immobilisation HPIP</i>	49,7	12,0	63,2
12	<i>Financées sur ressources propres</i>	69,0	197,3	157,5
13	<i>Financées sur ressources extérieures</i>	122,5	184,9	159,1

Source : CBMT

2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

❖ Epargne budgétaire

L'analyse des opérations budgétaires laisse apparaître une épargne après le financement des dépenses ordinaires sur les recettes fiscales et non fiscales. En effet, l'épargne budgétaire résulte de la différence positive entre les recettes propres de l'État et ses dépenses ordinaires. Sur la période d'analyse, l'épargne budgétaire dégagée a connu une progression de 10,8 milliards en passant de 60,2 milliards en 2019 à 71 milliards en 2021 tout en dégageant une désépargne de 13 milliards en 2020.

Tableau 3: Evolution de l'épargne budgétaire 2019-2021

	RUBRIQUE	2019	2020	2021
1	RECETTES PROPRES	696,0	723,5	837,6
2	DEPENSES ORDINAIRES	635,8	736,2	766,6
3	EPARGNE BUDGETAIRE	60,2	-12,7	71,0

Source : CBMT

❖ Déficit budgétaire et financement

L'exécution budgétaire a été caractérisée par une dégradation du solde budgétaire dont compris en 2020 et 2021 par rapport à 2019, en se chiffrant respectivement à 304,4 milliards et 224,9 milliards contre 58,5 milliards. Rapporté au PIB, le déficit budgétaire est passé de 1,4% en 2019, à 7% en 2020 et à 4,8% en 2021. La forte dégradation du solde budgétaire constatée en 2020 s'explique essentiellement par les dépenses relatives à la lutte contre la pandémie de covid-19.

Le déficit budgétaire sur les trois années 2019-2021 a été financé par l'excédent dégagé des opérations de trésorerie.

Composées des titres publics, emprunts, droits de tirages spéciaux et recettes des privatisations, les ressources de trésorerie ont connu une évolution en dents de scie avec une progression moyenne de 21,8% sur la période 2019-2021. Elles passent de 525,4 milliards en 2019 à 820,3 milliards en 2020. Elles connaissent une diminution de 12,6% en se situant à 717,3 milliards en 2021.

Les charges de trésorerie ont connu une hausse moyenne de 9,6% sur la période 2019-2021. En 2021, elles se sont fixées à 518,2 milliards contre 404,2 milliards en 2020 et 444,1 milliards en 2019.

L'analyse de l'exécution des opérations de trésorerie révèle un solde excédentaire de 81,3 milliards ; 416,1 milliards et 199,2 milliards respectivement en 2019, 2020 et 2021, soit une progression moyenne de 179,8%. Le solde global ressortit sur la période sous revue et qui résulte des opérations budgétaire et de trésorerie a permis de dégager un excédent en 2019 et 2020 pour 22,8 milliards et 111,4 milliards contre un déficit de 25,7 milliards en 2021.

Tableau 4: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire

	RUBRIQUE	2019	2020	2021
1	RECETTES BUDGETAIRES	818,4	826,0	921,6
2	DEPENSES BUDGETAIRES	876,9	1 130,4	1 146,5
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-58,5	-304,4	-224,9

Source : CBMT**Tableau 5: Evolution des ressources, des charges et du solde trésorerie**

	RUBRIQUE	2019	2020	2021
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	525,4	820,3	717,3
2	CHARGES DE TRESORERIE	444,1	404,2	518,2
3	SOLDE DE TRESORERIE	81,3	416,1	199,2

Source : CBMT

2.2. Estimation budgétaires à fin 2022

2.2.1. Estimation des recettes

La loi de finances initiale (LFI) 2022 fixe les prévisions des recettes budgétaires à 1.070,9 milliards, en augmentation de 16,2% par rapport aux réalisations de 2021. Elles sont constituées de recettes fiscales (814,7 milliards), de recettes non fiscales (58,3 milliards), de dons programmes (19,6 milliards) et de dons projets (178,3 milliards).

La mobilisation des recettes budgétaires de l'année 2022 a été entamée dans un contexte marqué par une maîtrise de la pandémie à corona virus et un accroissement du niveau d'inflation essentiellement dû à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans ce contexte et au regard des tendances de mobilisation des recettes au cours des trois (03) premiers de l'année, les prévisions de la LFI sont considérées comme les recettes budgétaires estimées à fin décembre 2022.

Tableau 6: Evolution des recettes budgétaires 2022

	RUBRIQUE	2022
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 070,9
2	Recettes fiscales	814,7
3	Recettes fiscales (CI)	420,7
4	Recettes fiscales (CDDI)	394,0
5	Recettes non fiscales	58,3
6	Dons programme	19,6
7	Fonds de concours	0,0
8	Dons projets	178,3

Source : CBMT

2.2.2. Estimation des dépenses

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées en 2022 à 1.330 milliards et représentent 74,9% de l'ensemble des charges du budget général.

Les dépenses ordinaires sont prévues pour 794,5 milliards en 2022, en augmentation de 3,6% par rapport à la réalisation de 2021. Les éléments constitutifs des dépenses ordinaires : charges financières de la dette, dépenses de personnel, dépenses d'acquisition des biens et services, dépenses de transferts courants et en atténuation des recettes sont prévues respectivement pour 124,3 milliards ; 253,1 milliards ; 142,5 milliards, 140,5 milliards et 134,1 milliards.

Les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, dépenses d'acquisition des biens et services représentent respectivement 15,6%, 31,9%, 17,9%, et connaissent une hausse de 24,5%, 0,6%, et 5,8% par rapport à 2021. S'agissant des dépenses de transferts courants et d'atténuation des recettes, celles-ci représentent respectivement 17,7% ; 16,9% des dépenses ordinaires et sont en baisse de 1% et 3,4% par rapport à 2021.

Quant aux dépenses en capital, elles sont prévues pour 535,5 milliards en 2022 contre 379,8 milliards en 2021, soit une hausse de 41%. Cet accroissement concerne essentiellement les investissements financés sur ressources extérieures qui passeraient de 159,1 milliards en 2021 à 324,1 milliards en 2022 (103,7%).

Tableau 7: Dépenses budgétaires 2022

	RUBRIQUE	2022
1	DEPENSES BUDGETAIRES	1 330,0
2	Dépenses ordinaires	794,5
3	Dépenses de personnel	253,1
4	Dépenses d'acquisition de biens et services	142,5
5	Dépenses en atténuation de recettes	134,1
6	Dépenses de transfert courant	140,5
7	Charges financières de la dette	124,3
8	<i>Intérieure</i>	106,9
9	<i>Extérieure</i>	17,4
10	Dépenses en capital	535,5
11	<i>Dépenses d'immobilisation HPIP</i>	17,1
12	<i>Financées sur ressources propres</i>	194,3
13	<i>Financées sur ressources extérieures</i>	324,1

Source : CBMT

2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

❖ Epargne budgétaire

Le financement des dépenses ordinaires sur les recettes propres (recettes fiscales et non fiscales) en 2022 permettrait de dégager une épargne budgétaire de 78,5 milliards en hausse de 10,6% due à une amélioration des recettes fiscales et une faible progression des dépenses ordinaires.

❖ Déficit budgétaire et financement

L'estimation à fin décembre 2022 fait apparaître un déficit budgétaire de 259,1 milliards, soit 5,1% du PIB, en dégradation de 6,3% par rapport à 2021. Cette dégradation s'expliquerait par une hausse des dépenses budgétaires et serait liée essentiellement à l'augmentation des charges financières de la dette et des dépenses d'investissement (PIP). Ces postes de dépenses budgétaires connaîtraient une augmentation en 2022 de 24,5% et 63,7% par rapport à 2021.

Le financement du déficit budgétaire est réalisé par l'excédent des opérations de trésorerie.

En 2022, les ressources de trésorerie se chiffrent à 705,1 milliards en baisse de 1,7% par rapport au niveau de réalisation de 2021. Celles-ci permettraient de résorber le déficit budgétaire et de financer les charges de trésorerie qui s'établiraient à 446,1 milliards en baisse de 13,9% par rapport à 2021.

Les opérations de trésorerie dégageraient en 2022, un solde excédentaire de 259,1 milliards en hausse de 30,1% par rapport à 2021. Cette évolution s'expliquerait par une baisse considérable des charges de trésorerie et une augmentation des ressources issues des emprunts et des produits de privatisation.

Tableau 8: Niveau de déficit

	RUBRIQUE	2022
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 070,9
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 330,0
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-259,1

Source : CBMT

Tableau 9: Ressources, charges de trésorerie et solde

	RUBRIQUE	2022
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	705,1
2	CHARGES DE TRESORERIE	446,1
3	SOLDE DE TRESORERIE	259,1

Source : CBMT

2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2023-2025

Les orientations et perspectives des finances publiques sur la période 2023-2025 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses du cadrage macroéconomique.

2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires

La politique budgétaire sur la période 2023-2025 vise l'amélioration des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle mettra l'accent sur le renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants, la prise en charge des priorités sociales et celles relatives au

genre. C'est dans cette optique, qu'il a été effectué un abattement de 5% sur les dépenses d'acquisitions de biens et services de tous les ministères et institutions afin de constituer une provision pour faire face aux conséquences éventuelles des incertitudes liées à la crise sanitaire, à la guerre russo-ukrainienne et à la situation sécuritaire dans le sahel.

Cette politique budgétaire prudente sera menée dans un contexte de suspension des critères de convergence communautaire. En effet, la crise sanitaire ayant impacté fortement les finances publiques au cours des récentes années, la Conférence des Chefs d'États et de gouvernement de l'UEMOA a décidé la suspension temporaire du pacte de convergence en vue de permettre aux pays de faire face aux contraintes liées à la riposte de la pandémie. Toutefois, ces indicateurs serviront de repère pour la conduite de la politique budgétaire sur la période.

Conformément aux objectifs de la FDR, la politique budgétaire prévoit une augmentation des ressources publiques par l'amélioration des recettes fiscales et douanières avec une cible de taux de pression fiscale hors exonérations à 15% à l'horizon 2025. Pour atteindre ces résultats, plusieurs mesures sont envisagées.

❖ Mesures fiscales

Les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes à mettre en œuvre porteront, entre autres, sur :

- ◆ la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane et les coûts y afférents ;
- ◆ l'amélioration du rendement des impôts fonciers à travers (i) la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF) ; (ii) la poursuite du recensement des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur ; (iii) la connexion des bases de données sur le foncier et le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers ; (iv) la poursuite des enquêtes foncières dans certaines communes du grand Lomé et (v) la sensibilisation des autorités administratives, religieuses et locales ainsi que la population pour plus de civisme fiscal ;
- ◆ la mise à jour du fichier des contribuables à travers la poursuite de l'identification et la formalisation des opérateurs informels, grâce notamment à l'exploitation des données du recensement fiscal ; l'extension de l'interconnexion entre l'OTR et les institutions telles que la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et la Chambre de commerce et d'industries du Togo (CCIT) qui interagissent avec les contribuables potentiels ;
- ◆ la rationalisation des exonérations à travers l'élaboration de la matrice des mesures fiscales dérogatoires, l'évaluation et la publication des dépenses fiscales puis la révision de certains textes accordant des exonérations ;
- ◆ la réalisation de l'état des lieux de l'économie numérique en vue du développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;

- ◆ le renforcement du contrôle fiscal en vue de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- ◆ l'élargissement du champ des codes de spécification tarifaires ;
- ◆ le renforcement des procédures de contrôle et de recouvrement en douanes ;
- ◆ la spécialisation des brigades de vérification ;
- ◆ la systématisation des fiches de solvabilité et des mesures conservatoires ;
- ◆ la promotion de la sécurité juridique offerte au contribuable par le rescrit fiscal ;
- ◆ la prise en main de la doctrine administrative par le renforcement de l'élaboration des notes de service, circulaires, instructions, arrêtés et modalités pratiques d'application de la législation fiscale ;
- ◆ la gestion efficace des systèmes suspensifs douaniers ;
- ◆ le renforcement de la relation de confiance par l'accompagnement du contribuable de bonne foi ;
- ◆ la poursuite du partenariat avec le Centre de gestion agréé pilote visant à la conversion de l'informel au formel ;
- ◆ les échanges de renseignements automatiques et sur demande préconisés par le forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales;
- ◆ le renforcement de la gestion des recouvrements par la création d'une meilleure visibilité dans le portefeuille des receveurs ;
- ◆ le renforcement de la législation fiscale pour rendre plus contraignante l'obligation déclarative pour les entreprises bénéficiant de régimes dérogatoires ;
- ◆ l'automatisation de la gestion des régimes dérogatoires.

❖ **Mesures non fiscales**

Sur la période 2023-2025, le gouvernement compte améliorer le recouvrement des recettes non fiscales à travers la poursuite des mesures de réformes et des activités telles que :

- ◆ la réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel des recettes non fiscales ;
- ◆ l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de supervision et de contrôle des régies de recettes ;
- ◆ la poursuite dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- ◆ la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes au niveau de chaque service public ;
- ◆ la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ;
- ◆ le maintien d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs.

❖ **Mesures concernant les dons**

Pour améliorer la mobilisation des ressources extérieures en dons, l'Etat mettra en œuvre les actions suivantes :

- ♦ l'élaboration d'un mécanisme de suivi des décaissements des dons ;
- ♦ le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre de la mobilisation des ressources extérieures ;
- ♦ l'amélioration des prévisions et la mobilisation des ressources extérieures en dons à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre du document de stratégie nationale de mobilisation des ressources extérieures en adéquation avec le PIP ; (ii) le renforcement de la programmation des appuis des partenaires en développement.

❖ **Budgétisation sensible au genre**

Dans les efforts de réalisation des objectifs de développement humain durable, le Togo s'engage à poursuivre l'intégration du genre dans le processus de programmation et de budgétisation dans les ministères et institutions. L'ambition est de bâtir une société plus inclusive, où les femmes et les hommes œuvrent ensemble et sans distinction de sexe à l'essor du pays.

La concrétisation des efforts de budgétisation sensible au genre, dont le processus a démarré à partir de l'exercice budgétaire 2021, est matérialisée par la prise en compte du genre à la phase de planification et l'élaboration du DBSG pour l'exercice 2022. Cette phase expérimentale a pris en compte six (06) ministères pilotes.

La progressivité instaurée dans l'élaboration du DBSG vise à terme, la couverture intégrale du périmètre de tous les ministères et institutions de la République. L'exercice 2023 devra intégrer le genre dans tout le processus de cadrage macro budgétaire, de programmation pluriannuelle, de budgétisation des politiques publiques, de l'exécution et du suivi-évaluation.

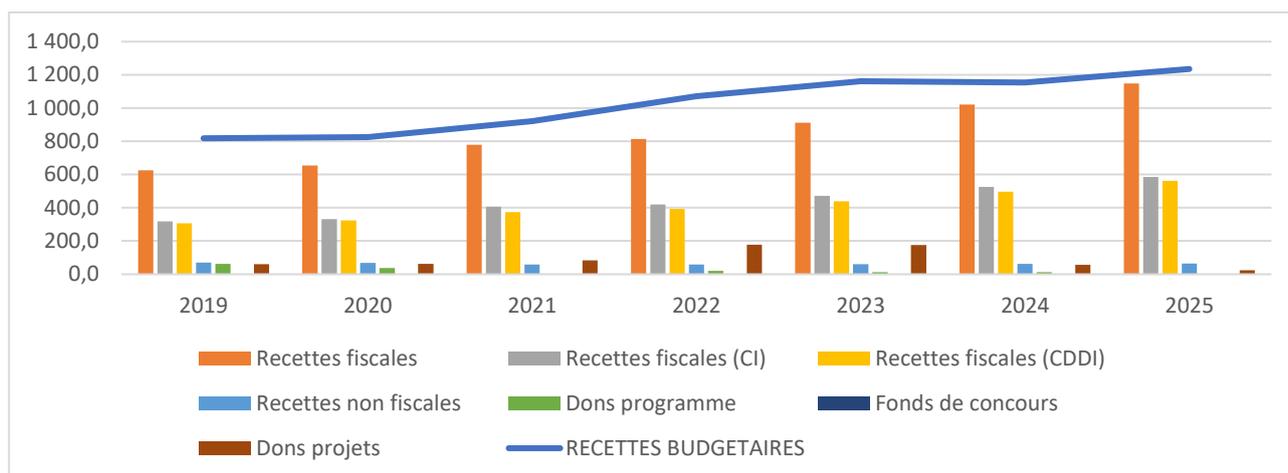
Pour se faire, deux (02) institutions et deux (02) ministères vont compléter les six (06) ministères pilotes du budget 2022 pour élaborer le DBSG 2023. A cet effet, les enveloppes budgétaires globales des natures de dépenses du DPBEP 2023-2025 prennent en compte une hausse des crédits destinées aux dépenses genre de tous les ministères et institutions pilotes.

De même, les enveloppes financières sectorielles de ces ministères et institutions devront intégrer les dépenses genre suivant les orientations de la lettre de cadrage budgétaire 2023.

2.3.2. Prévision des recettes

Les recettes budgétaires pour l'année 2023 s'élèveraient à 1.160,8 milliards en augmentation de 8,4% par rapport à 2022. Elles sont projetées à 1.153,4 milliards et 1.235,4 milliards respectivement en 2024 et 2025. En pourcentage du PIB, elles représenteraient en moyenne 19,5% sur la période. Elles progresseraient en moyenne de 5% sur la période. La hausse constatée serait liée essentiellement aux efforts de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée.

Figure 2: Trajectoire des recettes budgétaires 2019-2025



Source : DGBF

2.3.2.1. Recettes fiscales¹

Les projections des recettes fiscales et douanières au titre des années 2023 à 2025 ont été réalisées sur la base des hypothèses générales suivantes :

- ♦ le PIB nominal est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts, taxes et droits de douane qui sont sensibles à l'activité économique. Son évolution est estimée à 8,7% ; 8,9% et 9,2% respectivement en 2023, 2024 et 2025;
- ♦ Le taux moyen d'accroissement des recettes des cinq (05) dernières années est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts dont l'évolution ne suit pas celle du PIB. C'est le cas de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des droits d'immatriculation de la propriété foncière, des produits des obligations cautionnées, des produits des crédits en douanes, des remises, des amendes et pénalités, des confiscations et ventes en douane.

Par ailleurs, l'élasticité des recettes fiscales et douanières par rapport au PIB nominal est utilisée pour intégrer le comportement de ces recettes par rapport au PIB au cours des cinq (05) dernières années.

Sur la base des hypothèses susmentionnées, les prévisions des recettes fiscales permettront d'atteindre un niveau de 912,1 milliards, 1.022,2 milliards et 1.147,6 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025, soit une croissance moyenne de 12,1% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure à hauteur de 472 milliards, 525,1 milliards et 585,7 milliards et par la fiscalité de porte pour 440,1 milliards, 497,1 milliards et 561,9 milliards respectivement pour les années 2023, 2024 et 2025. Les recettes des impôts et des douanes connaîtront une hausse moyenne respective de 11,7% et 12,6% entre 2023 et 2025. Ces recettes permettront d'atteindre un taux de pression fiscale de 14,7% en 2025 contre 14,3% en 2024 et 13,8% en 2023.

¹ Y compris les recettes non liquides

2.3.2.2. Recettes non fiscales

La projection des recettes non fiscales sur la période 2023-2025 est faite sur la base des hypothèses suivantes :

- ♦ l'historique des réalisations de recettes sur les trois (03) dernières années ;
- ♦ la création de nouvelles régies des recettes suite aux activités de prospection en cours ;
- ♦ la dématérialisation du recouvrement des recettes de service ;
- ♦ les redevances des loyers d'immeubles et de domaines de l'Etat sur la base des contrats ;
- ♦ le maintien de la bonne tendance des dividendes et redevances versés par les entreprises publiques.

Sur la base de ces hypothèses, les projections des recettes non fiscales sont estimées à 60,1 milliards, 61,8 milliards et 63,5 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025, en progression moyenne de 2,9% sur la période.

2.3.2.3. Dons

Les dons (dons programmes et dons projets) sont projetés à 188,6 milliards en 2023 ; 69,4 milliards en 2024 et à 24,3 milliards en 2025, soit une régression moyenne de 44,3% sur la période imputable principalement à une forte baisse des dons projets (-42%) et à une absence de visibilité sur les dons programmes.

Les dons programmes seraient de 12 milliards en 2023 et en 2024 et seraient nuls en 2025 à cause des difficultés de prévisibilité de cette nature de recettes sur le moyen terme.

S'agissant des dons projets, ils s'élèveraient respectivement à 176,6 milliards, 57,4 milliards et 24,3 milliards pour 2023, 2024 et 2025, soit une baisse moyenne de 42% sur la période. Cette régression s'expliquerait par (i) l'imprévisibilité des financements des partenaires d'une part ; et (ii) la sortie du Togo de la catégorie des pays fragiles, d'autre part, ce qui entraîne l'éligibilité du pays à des programmes d'emprunts que de dons.

2.3.3. Prévision des dépenses

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2023-2025 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social ainsi que des mesures de réforme entreprises en vue d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Ces orientations amènent à recentrer davantage les efforts du gouvernement sur la poursuite de la couverture des dépenses sociales et sécuritaires face aux menaces terroristes qui pèsent sur le pays. Le gouvernement entend ainsi recentrer les dépenses publiques autour de la résilience de l'économie face aux chocs éventuels, de l'inclusion sociale afin d'assurer la relance économique, conformément aux objectifs de la déclaration de politique générale.

Les principales mesures envisagées à cet effet sont les suivantes :

- ♦ la réduction du train de vie des ministères et institutions afin de financer les dépenses urgentes du moment ;

- ♦ la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats ;
- ♦ la poursuite de la gestion active de la dette dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de réduire à court terme la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;
- ♦ le renforcement des moyens d'évaluation des financements existants et potentiels de moyen terme ;
- ♦ la poursuite de la réforme des marchés publics notamment la relecture des textes régissant la commande publique, l'amélioration des procédures de passation de marchés publics, ainsi que la digitalisation des procédures des marchés publics ;
- ♦ la poursuite de la réorganisation des ministères en vue de les mettre en phase avec les exigences de la gestion axée sur les résultats ;
- ♦ l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources allouées aux projets d'investissement public ;
- ♦ le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- ♦ la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire.

2.3.3.1. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires pour l'année 2023 s'élèveraient à 1.486,2 milliards contre 1.330 milliards en 2022. Elles sont projetées à 1.335,3 milliards en 2024 et à 1.430,2 milliards en 2025. Elles représentent en moyenne 23,5% du PIB sur la période.

Tableau 10: Evolution des dépenses budgétaires de 2023 à 2025

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	DEPENSES BUDGETAIRES	1 486,2	1 335,3	1 430,2
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 339,3	1 177,8	1 258,2
3	Dépenses fiscales	146,9	157,5	172,0
4	Dépenses ordinaires	847,1	867,4	878,2
5	Dépenses de personnel	263,6	268,3	270,5
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	153,8	150,4	153,0
7	Dépenses en atténuation de recettes	146,9	157,5	172,0
8	Dépenses de transfert courant	148,2	148,2	148,2
9	Charges financières de la dette	134,5	143,1	134,6
10	<i>Intérieure</i>	<i>117,5</i>	<i>126,8</i>	<i>115,6</i>
11	<i>Extérieure</i>	<i>17,0</i>	<i>16,3</i>	<i>19,0</i>
12	Dépenses en capital	639,1	467,8	551,9
13	<i>Dépenses d'immobilisation HPIP</i>	<i>112,8</i>	<i>30,1</i>	<i>30,9</i>
14	<i>Financées sur ressources propres</i>	<i>214,3</i>	<i>237,3</i>	<i>327,3</i>
15	<i>Financées sur ressources extérieures</i>	<i>311,9</i>	<i>200,5</i>	<i>193,8</i>

Source : DGBF

En 2023, les dépenses ordinaires afficheraient une prédominance des dépenses de personnel (31,1%) et des dépenses d'acquisition de biens et services (18,2%). Les dépenses ordinaires et en capital représenteraient respectivement 57% et 43% des dépenses budgétaires.

2.3.3.1.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires prévues sur la période 2023-2025 se déclinent en grandes masses comme suit :

❖ Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette sont projetées à 134,5 milliards, 143,1 milliards et 134,6 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025, soit une hausse moyenne de 2,9% sur la période. Elles représentent 2,3% du PIB en moyenne sur la période sous revue. Par rapport aux recettes fiscales, elles représentent en moyenne 13,4%.

❖ Dépenses de personnel

Les projections de dépenses de personnel se sont basées sur la tendance de réalisation des dernières années. La base de projection est constituée de la prévision 2022 ou de l'estimation de la réalisation à fin décembre 2022, corrigée des économies essentiellement dues aux départs à la retraite. Il a été ensuite appliqué le coefficient de 3% pour prendre en compte les avancements et bonifications etc.

La masse salariale sur la période 2023-2025 serait respectivement de 263,6 milliards, 268,3 milliards et 270,5 milliards, soit une hausse moyenne de 2,2%. Elle représente en moyenne 31,1% des recettes fiscales sur la même période.

L'augmentation des traitements et salaires serait essentiellement due à la prise en compte de l'effet financier de l'allocation de départ à la retraite des agents de l'Etat, des recrutements sectoriels et à la révision de la situation administrative du personnel de l'Etat. Elle est également due aux effets financiers de la revalorisation de la prime d'incitation à la fonction enseignante.

❖ Biens et services

Les dépenses d'acquisition de biens et services ont été projetées sur la base de l'exécution des trois (03) dernières années et des estimations de 2022 en déduisant les mesures temporaires et en prenant en compte les mesures nouvelles pour les années à venir telles que les élections, etc. Au titre de l'année 2023, pour permettre au gouvernement de dégager une marge budgétaire en vue de faire face aux dépenses qu'occasionneraient les incertitudes liées aux crises, un abattement de 5% a été fait sur les dépenses d'acquisitions de biens et services de l'exercice 2022 des ministères et institutions.

Les dépenses d'acquisition de biens et services connaîtraient une progression moyenne de 2,5% sur la période 2023-2025. Cette progression serait essentiellement due à la prise en compte de certaines dépenses notamment celles liées à la poursuite de la lutte contre la covid-19, à la constitution d'une provision pour faire face aux urgences et aux préparatifs des différentes échéances électorales. Elles sont prévues pour 153,8 milliards, 150,4 milliards et 153 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025.

Au titre de l'année 2023, les dépenses de fonctionnement des ministères et institutions ont été réduites de 10 milliards de FCFA. Cette économie sur le train de vie de l'Etat servira de provision pour soutenir entre autres les couches les plus vulnérables dans un contexte inflationniste.

❖ **Transferts courants**

Les projections des dépenses de transferts courants ont eu pour base les prévisions de 2022 auxquelles des mesures nouvelles ont été ajoutées pour soutenir les différentes actions de la politique du gouvernement.

Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 148,2 milliards en 2023 et seraient statiques en 2024 et 2025.

Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- ♦ des écoles publiques pour compenser la gratuité des frais d'inscription ;
- ♦ des écoles publiques pour appuyer les initiatives de cantines scolaires ;
- ♦ des établissements publics nationaux pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- ♦ des Collectivités territoriales pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- ♦ des élèves et étudiants au titre des bourses et des frais de transport ;
- ♦ de la prise en charge des femmes enceintes (WOEZOU);
- ♦ de la politique de soutien aux produits pétroliers ;
- ♦ du fonctionnement des structures autonomes de santé.

❖ **Dépenses en atténuation de recettes**

Les dépenses en atténuation de recettes sont projetées à 146,9 milliards, 157,5 milliards et 172 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025 et seraient en progression moyenne de 8,7% sur la période. Elles représentent en moyenne 2,6% du PIB sur la période. L'accroissement de ces dépenses serait essentiellement lié aux efforts d'industrialisation en lien avec la réalisation des grands projets de FDR notamment la PIA et Togo digital 2025.

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 847,1 milliards en 2023 à 878,2 milliards en 2025, soit une hausse moyenne de 3,4% sur la période. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par les charges financières de la dette (+2,9%) et les dépenses en atténuation des recettes (8,7%).

Tableau 11: Evolution des dépenses ordinaires 2019-2025

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	Dépenses ordinaires	847,1	867,4	878,2
2	Dépenses de personnel	263,6	268,3	270,5
3	Dépenses d'acquisition de biens et services	153,8	150,4	153,0
4	Dépenses en atténuation de recettes	146,9	157,5	172,0
5	Dépenses de transfert courant	148,2	148,2	148,2
6	Charges financières de la dette	134,5	143,1	134,6
7	<i>Intérieure</i>	117,5	126,8	115,6
8	<i>Extérieure</i>	17,0	16,3	19,0

Source : DGBF

2.3.3.1.2. Dépenses en capital

La projection des dépenses en capital tient compte du programme d'investissements publics (PIP) élaboré sur la période 2023-2025 et des dépenses d'investissements hors PIP. Sur cette période, le PIP a prévu des investissements de 693,3 milliards en 2023, 683,5 milliards en 2024 et 766,1 milliards en 2025. Elles représenteraient en moyenne 11,8% du PIB sur la période.

En tenant compte de l'objectif des déficits budgétaires sur la période de projection, les dépenses en capital sont projetées à 639,1 milliards, 467,8 milliards et 551,9 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025. Elles représenteraient en moyenne 9,2% du PIB sur la période.

Les projets d'investissement publics sont projetés à 526,2 milliards en 2023 ; 437,7 milliards en 2024 et 521,1 milliards en 2025. Ils se décomposent en projets d'investissement sur ressources internes pour 214,3 milliards ; 237,3 milliards ; 327,3 milliards et en projets d'investissement financés sur ressources externes pour 311,9 milliards ; 200,5 milliards ; 193,8 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025.

Sur la même période, les dépenses d'investissements hors PIP (dépenses d'investissement hors projets des services) sont évaluées à 112,8 milliards ; 30,1 milliards et 30,9 milliards en progression moyenne de 162,8% sur la période. La forte progression constatée entre 2022 et 2023 (559,1%) est due à la constitution d'une « une provision spéciale pour la sécurité » pour faire face aux défis sécuritaires actuels dans le Grand Nord d'un montant de 83,4 milliards, soit 1,5% du PIB afin d'assurer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de l'état d'urgence sécuritaire.

Ces prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'amélioration du taux d'absorption des crédits observée ces dernières années. En effet, pour maintenir l'amélioration du taux d'absorption et l'efficacité de la dépense, le gouvernement a entrepris la révision des textes sur la commande publique et compte poursuivre les efforts auprès des bailleurs pour accroître le décaissement des crédits alloués par ces derniers à travers les sensibilisations et la formation des acteurs.

2.3.4. Soldes budgétaires et financement du déficit

2.3.4.1. Soldes budgétaires

❖ Epargne budgétaire

L'épargne budgétaire dégagée sur la période de projection serait de 125,1 milliards, 216,6 milliards, 332,9 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025 et connaîtrait une hausse de 62,1% entre 2023 et 2025, soit une moyenne de 3,6% du PIB.

Tableau 12: Evolution de l'épargne budgétaire 2023-2025

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	RECETTES PROPRES	972,2	1 084,0	1 211,1
2	DEPENSES ORDINAIRES	847,1	867,4	878,2
3	EPARGNE BUDGETAIRE	125,1	216,6	332,9

Source : DGBF

❖ Déficit budgétaire

Le solde budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB serait de -5,8% en 2023 contre -5,1% en 2022. Il se situerait à -3% en 2024 et à -2,9% en 2025.

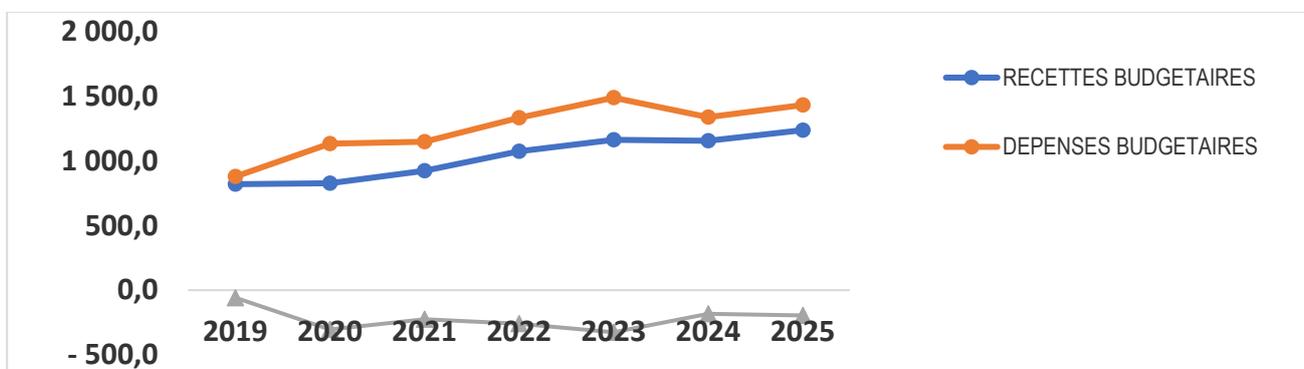
Les déficits budgétaires ainsi dégagés sur la période 2023-2025 seront financés par l'excédent des opérations de trésorerie.

Tableau 13: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 160,8	1 153,4	1 235,4
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 486,2	1 335,3	1 430,2
3	SOLDE BUDGETAIRE DONCS COMPRIS	-325,4	-181,8	-194,7

Source : DGBF

Figure 3: Evolution des recettes et des dépenses budgétaires



Source : DGBF

2.3.4.2. Opérations de financement

❖ Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie passeraient de 785,6 milliards à 563,1 milliards entre 2023 et 2025, soit une baisse de 5,6% sur la période. Elles sont composées des tirages sur emprunts projets (135,3 milliards en 2023, 143,1 milliards en 2024 et 169,5 milliards en 2025) et des titres publics (650,3 milliards en 2023, 418,6 milliards en 2024 et 393,7 milliards en 2025).

❖ Charges de trésorerie

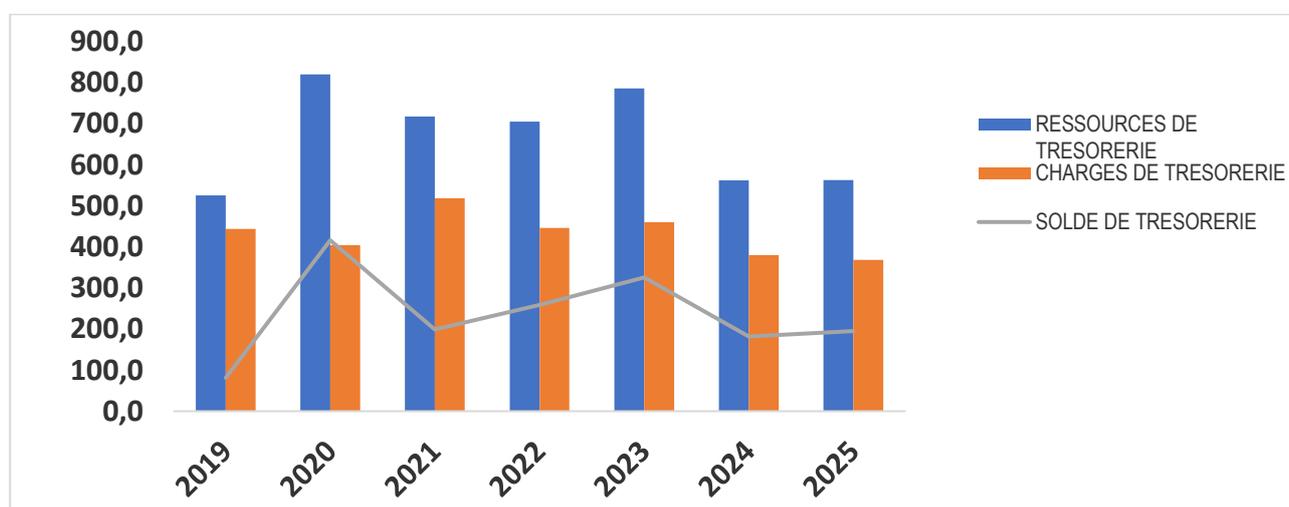
Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure. Ces charges connaîtraient une baisse progressive sur la période et passeraient de 460,2 milliards à 379,8 milliards et 368,3 milliards respectivement en 2023, 2024 et 2025, soit une régression moyenne de 5,8% sur la période de projection. Elles représenteraient en moyenne 6,7% du PIB sur la période.¹

Tableau 14: Projection des ressources et charges de trésorerie 2023-2025

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	785,6	561,6	563,1
2	CHARGES DE TRESORERIE	460,2	379,8	368,3
3	SOLDE DE TRESORERIE	325,4	181,8	194,7

Source : DGBF

Figure 4: Evolution des ressources et charges de trésorerie



Source : DGBF

2.3.5. Ressources et charges de l'Etat

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. Quant aux charges de l'Etat, elles sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

Le budget de l'Etat est constitué du budget général et des comptes spéciaux du Trésor. Sur la période 2023-2025, les ressources et les charges du budget général ont connu une hausse moyenne de 0,9% passant de 1.946,3 milliards en 2023 à 1.798,5 milliards en 2025. Ces ressources représentent en moyenne 30,2% du PIB sur la période considérée.

Les comptes spéciaux du trésor essentiellement composés des comptes d'affectation spéciale sont équilibrés en recettes et en dépenses sur la période de projection. Ils passeraient de 3,4 milliards en 2023 à 3,6 milliards en 2024 et à 3,9 milliards en 2025, soit une progression moyenne de 7,3%. Ils concernent le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel ; le Fonds de promotion et du développement du tourisme ; le Fonds spécial pour le développement de l'habitat et le Fonds national de développement forestier.

Sur la période 2023-2025, le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente en vue du retour au respect du principe d'équilibre budgétaire. Ainsi, la loi de finances s'équilibrerait en ressources et charges et passerait de 1.949,7 milliards en 2023 à 1.802,4 milliards en 2025.

Tableau 15: Evolution des ressources et des charges de l'Etat

	RUBRIQUE	2023	2024	2025
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT	1 949,7	1 718,6	1 802,4
2	TOTAL CHARGES DE L'ETAT	1 949,7	1 718,6	1 802,4

Source : DGBF

2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2019 – 2025

2.4.1. Évolution de la dette publique sur la période 2019 – 2025

L'encours de la dette publique est passé de 2.197,7 milliards en 2019 à 2.555,4 milliards en 2020 pour s'établir à 2.912,5 milliards en 2021, soit une hausse de 14% par rapport 2020. L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 51,9% du PIB à fin 2019 à 58,6% du PIB 2020. Au 31 décembre 2021, le taux d'endettement est ressorti à 61,7% du PIB en corrélation avec l'aggravation du déficit budgétaire lié aux conséquences de la pandémie de la covid-19.

Le coût du portefeuille de la dette est analysé à travers le taux d'intérêt implicite et ressort à 4,1 % à fin décembre 2021 contre 4,5% à fin décembre 2020.

Tableau 16: Evolution de la dette publique de 2019-2021

N°	Libellés	2019	2020	2021
1	Encours de la dette extérieure	751,3	981,3	1.063,9
2	Encours de la dette intérieure	1.446,4	1.574,2	1.848,6
3	Encours total	2.197,7	2.555,4	2.912,5
4	PIB	4.230,5	4.363,8	4.720,4
5	Taux d'endettement global (%)	51,9%	58,6%	61,7%

Source : DDPF

La dette du Togo est contractée en monnaie locale et en devises. Elle est structurée en dette intérieure et extérieure.

❖ Évolution de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure est passé de 1.446,4 milliards en 2019 à 1.574,2 en 2020, soit une hausse de 8,8%. Il s'est accru de 17,4% en 2021 pour se situer à 1.848,6 milliards. Il représente 39,2% du PIB à fin 2021. Ce stock est composé des arriérés consolidés, du passif de certaines sociétés d'États liquidées, des engagements envers certaines banques notamment la Banque ouest africaine de développement (BOAD) ainsi que les fonds levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement.

Tableau 17: Evolution du stock de la dette intérieure de 2019-2021

N°	Libellés	2019	2020	2021
1	Arriérés consolidés	49,2	49,2	5,43
2	Dettes des sociétés d'Etat liquidées	36,2	36,2	36,2
3	Dettes Conventionnelles hors titres publics (BOAD, Allocations DTS et Autres prêts)	240,1	165,5	282,8
4	Titres publics (bons et obligations du Trésor)	1.120,9	1.323,3	1.524
5	TOTAL	1.446,4	1.574,2	1.848,5
6	PIB	4.230,5	4.363,8	4.720,4
7	Taux d'endettement intérieur (en %)	34,2%	36,1%	39,2%

Source : DDPF

Pour le financement des investissements, tel que décliné dans le document de stratégie d'endettement annexé à la loi de finances de chaque année, le Trésor public a eu à émettre des obligations par voie d'adjudication.

Au 31 décembre 2021, l'encours des emprunts obligataires se chiffre à 1.524 milliards contre 1.251,9 milliards à fin 2019.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2021-2025 a pour objectif le recours aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels puis un allongement progressif de la maturité des instruments de dette intérieure pour éviter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement. En 2021, cette orientation a été bien suivie pour ce qui concerne les emprunts extérieurs. Pour les emprunts intérieurs notamment les titres publics, les émissions ont porté sur les instruments compris entre 7 ans et 15 ans.

❖ Évolution de la dette extérieure

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo en 2021 est majoritairement composé des créances multilatérales (48,8%). Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du fait que la dette bilatérale envers les membres du Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010. Le taux d'endettement extérieur est passé de 17,2% en 2019 à 22,8% à fin décembre 2021, suite aux opérations de reprofilage de la dette intérieure en 2019 et 2020.

Tableau 18: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2019-2021

N°	Libellés	2019	2020	2021
1	Encours extérieurs	751,3	981,3	1.063,9
2	PIB	4.230,5	4.363,8	4.720,4
3	Taux d'endettement extérieur	17,8%	22,5%	22,5%

Source : DDPF

❖ **Encours de la dette publique rapporté au PIB**

L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 51,9% en 2019 à 61,7% en 2021. Il se situerait à 61,4% à fin décembre 2022. Le taux d'endettement extérieur et celui de la dette intérieure sont respectivement de 22,5% et 39,2% en 2021 contre 17,8% et 34,2% en 2019.

En termes de perspective, le taux d'endettement public se situerait à 56,4% en 2025, soit une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à 2022 grâce à la consolidation budgétaire ramenant le déficit budgétaire à l'intérieur de la norme communautaire de 3% du PIB à partir de 2024.

Cette tendance permettra de ramener le risque de surendettement global élevé à modéré à l'horizon de 2024 avec une marge suffisante pour absorber les chocs et maintenir le risque de surendettement extérieure à modéré sur les moyen et long termes.

Tableau 19: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2019-2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette publique totale % du PIB	51,9	58,6	61,7	61,4	60,2	58,1	56,4
<i>Dette extérieure</i>	17,7	22,5	22,5	23,6	23,8	23,9	22,9
<i>Dette intérieure</i>	34,2	36,1	39,2	37,8	36,4	34,2	33,5

Source : DDPF

2.4.2. Stratégie d'endettement à moyen terme

Suivant la politique économique définie par le gouvernement à travers sa stratégie de développement, l'ambition est d'amener le Togo à rejoindre le groupe des pays émergents. Dans un tel contexte, la problématique actuelle en matière de gestion saine de la dette et de surveillance de l'endettement doit reposer sur la définition de la vision de l'Etat, une délimitation du champ de la politique d'endettement, une définition des principes directeurs et des orientations générales ainsi que des axes stratégiques.

Pour maintenir la dette à un niveau viable, le gouvernement poursuivra l'assainissement des finances publiques, améliorera la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier des nouvelles facilités de l'IDA20 à partir de 2023 et du FAD15 (2020-2023) ainsi que des dons auprès d'autres partenaires pour la relance de l'activité économique affaiblie par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

La maîtrise du risque de refinancement au-delà de 2022, exige du Trésor Public une gestion active de la dette à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres et de reconduire le reprofilage de la dette dès que nécessaire. Le rachat interviendra quand le Trésor aura

des excédents de trésorerie. L'échange de titres permettra au Trésor d'émettre des titres de maturité longue pour remplacer d'autres titres qui arriveront à échéance dans le court terme et réduire ainsi le risque de refinancement du portefeuille de la dette.

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique permettra d'avoir : (i) un cadre juridique et institutionnel renforcé, amélioré, harmonisé et intégrant les meilleures pratiques internationales en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique (Front, Middle, et Back Offices) ; (ii) une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans la chaîne d'endettement ; (iii) un meilleur contrôle des actes d'endettement public et (iv) une gestion opérationnelle de la dette publique.

2.5. Principaux indicateurs macroéconomiques

Tableau 20: Principaux indicateurs macroéconomiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
en % du PIB							
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	19,3%	18,9%	19,5%	20,9%	20,9%	19,0%	18,7%
A - Recettes fiscales	14,8%	15,0%	16,5%	15,9%	16,4%	16,9%	17,3%
B - Recettes non fiscales	1,7%	1,6%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%
C - Dons	2,9%	2,3%	1,8%	3,9%	3,4%	1,1%	0,4%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	20,7%	25,9%	24,3%	26,0%	26,7%	22,0%	21,6%
A - Dépenses ordinaires	15,0%	16,9%	16,2%	15,5%	15,2%	14,3%	13,3%
1 - Dépenses de personnel	5,1%	5,4%	5,3%	4,9%	4,7%	4,4%	4,1%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	3,3%	3,0%	2,9%	2,8%	2,8%	2,5%	2,3%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	1,8%	2,8%	2,9%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
4 - Dépenses de transfert courant	2,9%	3,3%	3,0%	2,7%	2,7%	2,4%	2,2%
5 - Charges financières de la dette	2,0%	2,3%	2,1%	2,4%	2,4%	2,4%	2,0%
B - Dépenses en capital	5,7%	9,0%	8,0%	10,5%	11,5%	7,7%	8,3%
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	12,4%	18,8%	15,2%	13,8%	14,1%	9,3%	8,5%
IV - CHARGES DE TRESORERIE	10,5%	9,3%	11,0%	8,7%	8,3%	6,3%	5,6%
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	31,8%	37,7%	34,8%	34,8%	35,0%	28,4%	27,2%
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	31,3%	35,2%	35,3%	34,8%	35,0%	28,4%	27,2%
Solde budgétaire primaire intérieur	-3,4%	-9,3%	-6,9%	-7,5%	-8,3%	-5,4%	-5,0%
Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement	-6,3%	-13,5%	-10,2%	-13,8%	-13,9%	-8,7%	-7,9%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	-6,3%	-13,5%	-10,2%	-13,8%	-13,9%	-8,7%	-7,9%
Epargne budgétaire	1,4%	-0,3%	1,5%	1,5%	2,2%	3,6%	5,0%
Masse salariale en % des recettes fiscales	39,0%	44,2%	39,3%	37,2%	34,4%	31,0%	27,7%
Solde budgétaire dons compris	-1,4%	-7,0%	-4,8%	-5,1%	-5,8%	-3,0%	-2,9%
Pression fiscale	13,0%	12,2%	13,6%	13,3%	13,8%	14,3%	14,7%
Inflation	0,7%	1,8%	4,5%	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

2.6. Répartition des dépenses par grandes fonctions de l'Etat de 2023-2025

En 2023, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement représenteraient plus de la moitié du montant global des dépenses programmées. En proportion, elles afficheraient respectivement 36,3% ; 19,5% et 13,8% du montant global des dépenses. La part des autres fonctions se présente comme suit : défense (12,3%) ; l'ordre et sécurité publics (1,7%) ; la protection de l'environnement (1,3%) ; le logement et équipements collectifs (3,4%) ; la santé (7,8%) ; les loisirs, culture et culte (0,5%), ainsi que la protection sociale (3,2%).

En 2024, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement sont financées à hauteur de 41,1% ; 20,7% et 14,4%. La part des autres fonctions se présente comme suit : défense (8,1%) ; l'ordre et sécurité publics (2,2%) ; la protection de l'environnement (0,7%) ; le logement et équipements collectifs (3,9%) ; la santé (4,7%) ; les loisirs, culture et culte (0,8%) ainsi que la protection sociale (3,4%).

En 2025, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement sont financées à hauteur de 38,5 % ; 23,9% et 12,8%. Le poids des autres fonctions se présente comme suit : défense (9,7%) ; l'ordre et sécurité publics (1,9%) ; la protection de l'environnement (0,6%); le logement et équipements collectifs (4,5%); la santé (4,5%); les loisirs (0,7%) et culture et culte ainsi que la protection sociale (3%).

Tableau 21: Répartition des dépenses par fonction de l'Etat

Fonctions	RÉALISATIONS			ESTIMATIONS	PROJECTIONS		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
				LFI			
Services généraux des administrations publiques	352 697 048	466 752 096	464 704 077	495 354 045	539 908 457	549 328 227	550 432 970
Défense	92 430 899	87 340 766	104 595 189	99 107 686	183 445 829	107 623 643	138 484 145
Ordre et sécurité publics	18 629 050	24 224 058	22 376 644	22 845 239	26 005 877	29 102 541	26 823 838
Affaires économiques	142 248 051	210 904 143	202 146 591	293 494 058	289 381 282	276 778 867	341 951 705
Protection de l'environnement	5 907 535	6 670 198	8 833 749	23 203 186	19 950 772	8 919 487	8 914 054
Logement et équipements collectifs	15 656 534	27 739 384	30 798 533	50 051 787	50 919 249	52 541 111	64 253 142
Santé	44 887 326	81 160 374	79 896 596	104 494 967	115 643 203	63 390 969	64 175 566
Loisirs, culture et culte	7 026 771	6 163 226	7 471 194	7 078 007	8 039 827	10 711 044	9 959 269
Enseignement	161 890 127	174 320 608	181 182 301	189 632 567	204 901 711	192 046 497	182 119 081
Protection sociale	35 553 085	45 095 607	44 451 030	44 712 145	47 955 633	44 813 872	43 047 434
TOTAL	876 926 426	1 130 370 461	1 146 455 904	1 329 973 686	1 486 151 840	1 335 256 259	1 430 161 203

Source : DGBF /CBMT

CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES

3.1. Priorités nationales et intersectorielles

3.1.1. Vision et axes stratégiques de la feuille de route gouvernementale Togo 2025

Face à la crise sanitaire de la covid-19 qui a engendrée la crise socio-économique, le Togo s'est doté, en octobre 2020, d'une nouvelle stratégie nationale de développement dénommée «Feuille de route gouvernementale Togo 2025». Cette feuille de route est basée sur une nouvelle vision nationale intégrée qui s'énonce comme suit : « un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Elle est déclinée en 3 axes stratégiques, 10 ambitions, 36 projets prioritaires et 6 réformes cohérents qui permettent de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays. Les trois (03) axes stratégiques sont :

- ♦ **Axe stratégique 1** : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ;
- ♦ **Axe stratégique 2** : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ;
- ♦ **Axe stratégique 3** : moderniser le pays et renforcer ses structures.

3.1.2. Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

Les principales ambitions, projets et réformes prioritaires par axe de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 définis pour accompagner les nouvelles orientations stratégiques du pays se présentent comme suit :

Tableau 22: Répartition des projets / réformes et ambitions par axe de la FDR

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
	N°		N°	
1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	1	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	P1	Attribution de l'identité pour tous
			P2	Mise en place du Registre Social Unique
			P3	Mise en place de la Couverture Santé Universelle
			P4	Elaboration d'un plan de réponse aux urgences sanitaires
			P5	Poursuite de la politique d'électrification pour tous
			P6	Augmentation de l'accès en eau potable
			P7	Construction de 20 000 logements sociaux
			P8	Création d'une banque digitale pour tous
	2	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	P9	Augmentation des capacités d'accueil scolaire
			P10	Amélioration de la qualité de l'enseignement
			P11	Réforme de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires
3	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	Pr	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la loi de programmations militaires - Diminution du taux de criminalité dans le pays - Amélioration de l'efficacité du système judiciaire 	

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
	N°		N°	
2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	4	Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	P12	Amélioration des rendements agricoles
			P13	Extension du réseau routier rural
			P14	Accélération du MIFA
			P15	Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé
			R1	Réforme de la politique foncière agricole
	5	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	P16	Construction de l'Autoroute de l'Unité
			P17	Amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation
			P18	Consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport
			P19	Création d'une offre touristique de loisirs
	6	Créer de véritables industries extractives et transformatrices	P20	Construction d'un parc industriel autour du Port de Lomé
			P21	Lancement d'une unité de production d'engrais phosphatés
			P22	Accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières
3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	7	Faire du Togo une référence régionale dans le digital	P23	Extension de la couverture réseau internet fixe et mobile
			P24	Renforcement du raccordement internet au réseau mondial
			P25	Digitalisation des principaux services publics
			P26	Développement de l'écosystème digital
			R2	Réforme de la réglementation numérique
	8	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	P27	Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité
			P28	Optimisation du portefeuille de participations de l'État
			P29	Restructuration et privatisation des deux banques publiques
			P30	Opérationnalisation de l'API-ZF
			R3	Modernisation du Code du Travail
			R4	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME
	9	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	P31	Augmentation des ressources publiques
			P32	Transformation et restructuration des sociétés d'État
			P33	Élaboration du plan de développement de 10 principales municipalités
			P34	Attraction et développement des talents dans la fonction publique
			R5	Décentralisation de l'État
	10	Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	P35	Réponse aux risques climatiques majeurs
			P36	Programme de mobilité verte
			R6	Réforme de la législation environnementale

Source : MPDC

3.2. Quelques réalisations de la feuille de route gouvernementale Togo 2025

Plaçant l'émergence au cœur de son ambition, le Togo s'est fixé des objectifs de croissance économique et de développement social et humain pour les années à venir à travers les trois (3) axes stratégiques de la feuille de route gouvernementale.

3.2.1. Axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix

Les objectifs spécifiques visés par cet axe sont : (i) offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous ; (ii) offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail et (iii) assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous.

Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2020-2021 se présentent comme suit :

- ◆ la signature d'un mémorandum d'entente avec International Institute of information technology, Bangalore (IIIT-B) pour la campagne pilote d'enregistrement de la population à l'aide de la plateforme MOSIP (Modular open-source identification platform) ;
- ◆ la définition de la vision gouvernementale du registre social des personnes et ménages (RSPM) ;
- ◆ la cartographie sanitaire ;
- ◆ l'adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle (AMU) ;
- ◆ le lancement du programme WEZOU pour la gratuité des soins de santé aux femmes enceintes et aux nouveaux nés ;
- ◆ le recrutement de 703 agents dans le secteur de la santé dont 22 médecins, 313 agents paramédicaux et 368 agents administratifs ;
- ◆ l'électrification de 155 localités ;
- ◆ l'électrification de 78 localités rurales avec réseau opérationnel et travaux de déclassement de la centrale thermique de Tado ;
- ◆ l'électrification de 74.798 ménages par kits solaires ;
- ◆ les transferts monétaires à 60.568 ménages pauvres et la création de 169.311 emplois temporaires aux personnes vulnérables dans le cadre du programme de filets sociaux de sécurité ;
- ◆ l'enregistrement de 819.972 personnes bénéficiaires de transferts monétaires, dont 63% de femmes pour un montant total versé de 13,3 milliards dans le cadre du programme NOVISSI ;
- ◆ la mise en service de nouveaux ouvrages qui ont permis de desservir environ 274.000 habitants supplémentaires en eau potable et 8 000 en assainissement ;

- ◆ la sécurisation foncière de 178 hectares dans le cadre des logements sociaux ;
- ◆ l'opérationnalisation des Instituts de formation en alternance au développement (IFAD) «Aquaculture», «Elevage», «Bâtiment» et «Energie Renouvelable» ;
- ◆ le recrutement de 2.342 enseignants et la gratuité des frais de scolarité au secondaire ainsi que des frais d'examens.

3.2.2. Axe stratégique 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie

Le gouvernement entend, à travers cet axe : (i) faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ; (ii) affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services et (iii) créer de véritables industries extractives et transformatrices.

Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2020 et 2021 se présentent comme suit :

- ◆ la réalisation de 76 zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) avec 7.138,1 ha dessouchés (89%) et 6.461,4 ha labourés (91%) pour la campagne agricole 2021-2022 ;
- ◆ le déploiement de 76.787 tonnes d'intrants sur le terrain à fin octobre 2021 sur un total de 80.312,7 tonnes disponibles ;
- ◆ l'élaboration de la carte de fertilité des sols dans les cinq (05) régions du pays assortie de la production de 38 fiches de recommandations pour les principales cultures dans toutes les préfectures ;
- ◆ la mise à disposition de 5.000 kits d'irrigation à pompage solaire dans le cadre de la maîtrise de l'eau à des fins d'irrigation ;
- ◆ le lancement de la construction de 227 magasins de stockage pour la gestion des récoltes et post-récolte/Sécurité alimentaire ;
- ◆ l'octroi d'un financement de 4,2 milliards à 28.309 producteurs ;
- ◆ la signature de 113 contrats de marchés pour une valeur de 7,5 milliards entre les producteurs, transformateurs et agrégateurs ;
- ◆ l'intégration du genre dans les politiques et programmes à travers une part de 30 à 40% réservée aux femmes comme bénéficiaires des projets d'investissement agricoles ;
- ◆ la signature des contrats de partenariat entre le MIFA-SA et la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) pour l'approvisionnement de 70.000 tonnes de soja conventionnel et biologique ;
- ◆ l'enrôlement de près de 1.800 producteurs vulnérables et la distribution de plus de 1.600 kits solaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la résilience des maraîchers face à la crise de la covid-19 au Togo (Rural poor sitimulus facility-RPSF) ;

- ◆ la mobilisation du secteur privé à travers le protocole d'accord avec Delorah Stocks Togo SARL U (riz), la négociation avec le General industrie Togo (GIT) dans la filière de l'aviculture et Green 2.000 (développeur de zones -ASTC) et une prospection aux Emirats arabes unis (Dubai) ;
- ◆ l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) avec la signature d'accords d'installation de 10 entreprises, l'inauguration et le démarrage des activités de la société M-Auto, le lancement du processus devant conduire à la construction du centre de formation aux métiers du textile ;
- ◆ la réalisation à 88% de la cartographie géophysique aéroportée dans le cadre du projet de développement et de gouvernance minière.

3.2.3. Axe stratégique 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures

Quatre (4) objectifs spécifiques permettront au gouvernement de moderniser le pays et de renforcer ses structures. Il s'agit de : (i) faire du Togo une référence régionale dans le digital ; (ii) renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ; (iii) solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics et (iv) mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2020 et 2021 sont présentées ci-après :

- ◆ la réalisation de la cartographie de la couverture réseau internet national ;
- ◆ l'analyse et le benchmark des conditions-cadres pour la transformation digitale de l'administration (digitalisation des services publics et formation de l'administration à l'usage des TIC) et le développement de l'économie numérique ;
- ◆ le développement du portail national des services publics digitalisés (<https://service-public.gouv.tg/>) ;
- ◆ le développement des modules communs pour la dématérialisation des services de l'administration (formulaire de demande et traitement des requêtes par les administrations) ;
- ◆ l'inauguration de la centrale solaire de Blitta (50 Mwc) et de la centrale thermique Kekeli (65 Mw) ;
- ◆ la réalisation des études techniques et environnementales pour les centrales solaires de Sokodé et de Kara (Projet scaling solar) ;
- ◆ le démarrage et la poursuite des travaux d'ouverture des voies d'accès sur les tronçons Kara-Mango-Dapaong (projet de construction de la ligne de 161 Kv) ;
- ◆ la réalisation d'études de faisabilité d'une Banque d'investissement nationale suite à la réorientation du projet de création d'un Fonds Souverain en un projet de création de Banque d'investissement nationale ;

- ◆ la signature de l'accord de cession avec la société IB Holding pour la privatisation de la BTCI ;
- ◆ l'adoption et la promulgation du nouveau code du travail ;
- ◆ la mise en place d'un conseil national du dialogue social ;
- ◆ l'adoption du décret portant approbation de la charte des TPME : création de la catégorie nano entreprises (< 5 millions) et suppression de la catégorisation par secteur ;
- ◆ l'évaluation des dépenses fiscales des années 2019, 2020 et 2021;
- ◆ l'adoption de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales ;
- ◆ l'organisation des concertations avec les acteurs politiques pour la préparation des élections régionales ;
- ◆ la construction de 25 mairies ;
- ◆ la réalisation d'une étude sur la réforme de l'Ecole nationale d'administration (ENA);
- ◆ l'approbation du protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet E-Mobility (Etat et ONU Environnement) ;
- ◆ l'élaboration de la politique forestière du Togo et de son plan d'action 2021-2025 ;
- ◆ la réalisation du deuxième inventaire forestier national (IFN2).

3.3. Programme d'investissement public (PIP) en lien avec la FDR

3.3.1. Répartition des projets du PIP 2023-2025 initial par axe de la FDR

La répartition des investissements par axe de la FDR fait ressortir sur la période 2023-2025 que l'axe 1 bénéficie prioritairement de plus d'allocations, soit 47,7%. L'axe 2 et l'axe 3 bénéficient respectivement de 39,9% et 12,4%.

En 2023, les investissements sont financés à hauteur de 51% pour l'axe 1 ; 33,2% pour l'axe 2 et 15,7% pour l'axe 3. Le tableau ci-après présente la répartition du PIP par axe.

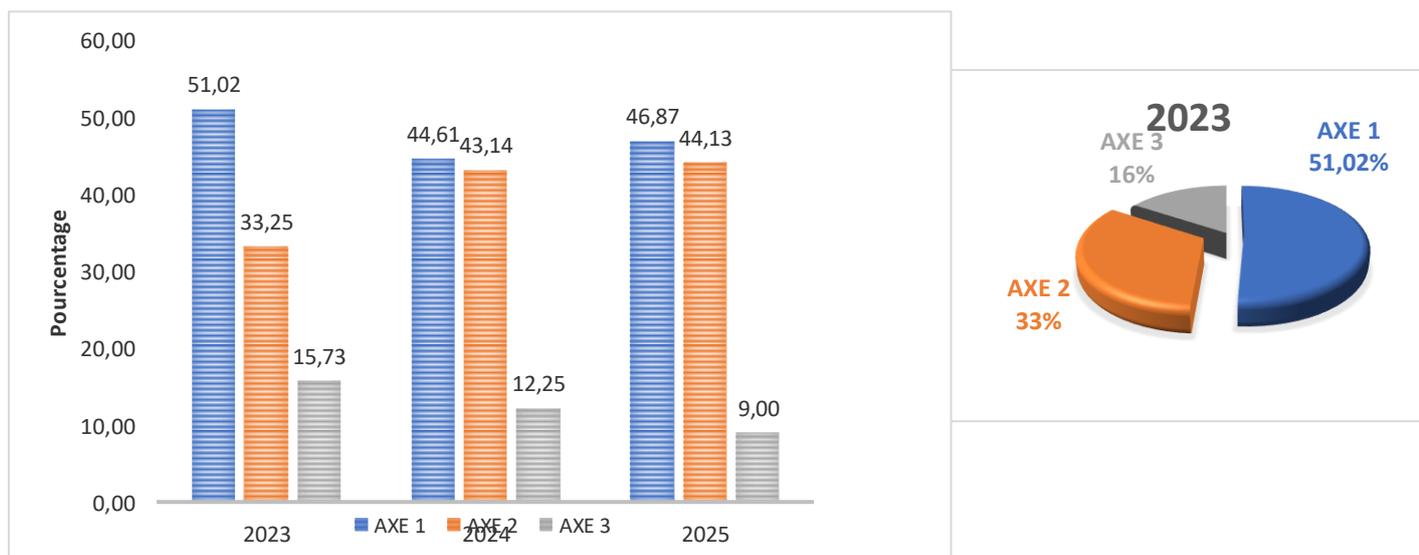
Tableau 23: Répartition des projets du PIP 2023-2025 initial par axe de la FDR

Axes de la feuille de route	2022		2023		2024		2025		TOTAL 2023-2025	
	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)
AXE 1	229 690 379	44,31	271 028 659	51,51	195 282 095	44,61	244 201 408	46,87	710 512 161	47,69
AXE 2	174 255 759	33,62	171 635 371	32,61	188 827 656	43,14	229 958 659	44,13	595 421 685	39,95
AXE 3	114 395 596	22,07	83 575 338	15,88	53 612 244	12,25	46 907 858	9,00	184 095 440	12,36
TOTAL	518341733,9	100,00	526 239 368	100,00	437 721 994	100,00	521 067 924	100,00	1 490 029 286	100,00

Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

Le graphique ci-après présente la situation du financement des axes de la FDR sur la période.

Figure 5: Répartition du financement des axes de la FDR sur la période 2023-2025



Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

3.3.2. Répartition des investissements par sources de financement

En 2023, le PIP est majoritairement financé par les ressources extérieures (RE) qui représentent 58,7% du montant des investissements. Cette tendance est renversée en 2024 et 2025.

En 2024 et 2025, le PIP est majoritairement financé par les ressources internes (RI) y compris les contreparties de l'Etat qui représentent respectivement 54,2% et 62,8% des montants alloués aux investissements.

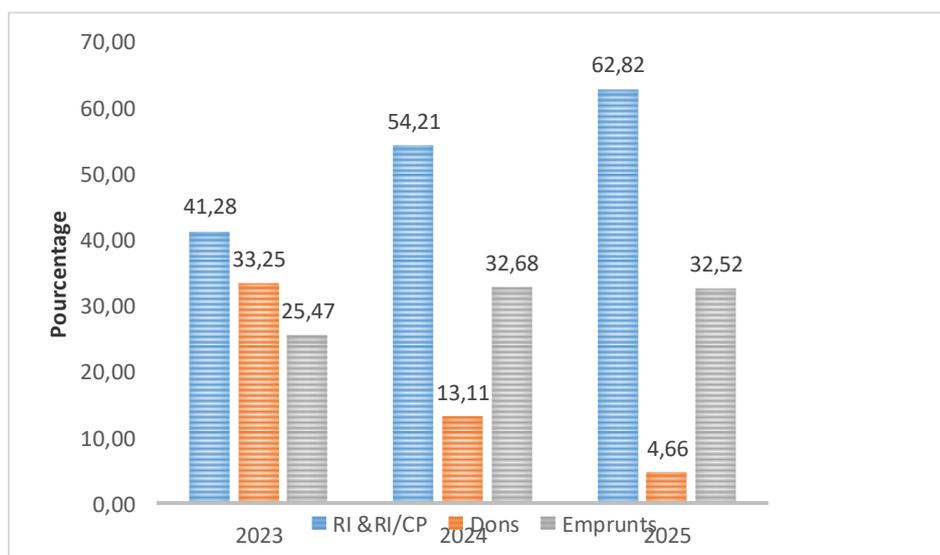
La répartition des investissements par sources de financement est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24: Répartition des investissements par sources de financement

Sources de financement	2023		2024		2025	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Nouveaux projets						
RI	62 143 076	58,9	60 916 918	55,8	146 787 236	69,7
RI/CP	2 702 724	2,6	2 974 085	2,7	3 949 866	1,9
Dons	15 814 983	15	12 374 736	11,3	12 226 410	5,8
Emprunts	24 841 448	23,5	32 850 014	30,1	47 712 862	22,6
Total 1	105 502 232	100	109 115 752	100	210 676 374	100
Projet en cours						
RI	129 213 295	31,5	160 615 172	48,9	172 446 062	55,6
RI/CP	20 234 087	4,8	12 764 666	3,9	4 129 328	1,3
Dons	160 829 759	37,8	45 022 663	13,7	12 067 684	3,9
Emprunts	110 459 994	25,9	110 203 741	33,5	121 748 477	39,2
Total 2	420 737 136	100	328 606 242	100	310 391 551	100
Total Général	526 239 368		437 721 994		521 067 924	

Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

Figure 6: Répartition du PIP 2023-2025 initial par sources de financement



Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

3.4. Principales priorités des secteurs clés par axe stratégique de la FDR

Le budget de l'Etat, exercice 2023 financera en majorité la poursuite du programme d'urgence de résilience dans la région des savanes « Savanes Yalim », en termes d'infrastructures socio-économiques de base, dans le but de réduire les inégalités entre les régions et à l'intérieur des régions. Ce budget financera également, entre autres, à travers les différents secteurs de l'administration centrale, les actions prioritaires ci-après :

- ♦ **Dans le secteur de la santé**, le gouvernement ambitionne de garantir la santé pour tous à travers la mise en place de la couverture santé universelle et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires en faisant en sorte que 95% de la population soit à moins de 5km/45mn d'un centre de soins et en portant la couverture santé universelle de la population à 60% et en couvrant les besoins en personnel à 95% d'ici à 2025. A cet effet, l'action du gouvernement portera en 2023 sur : (i) le renforcement de l'état de préparation du système et de la riposte d'urgence au Covid-19; (ii) la poursuite des actions de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme; (iii) la mise en œuvre du programme d'urgence de résilience dans la région des savanes à travers la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires; (iv) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle ainsi que le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (v) le renforcement de la sécurité sanitaire ainsi que la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (vi) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés; (vii) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition et (viii) la poursuite du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « WEZOU ».

- ♦ **En ce qui concerne les travaux publics**, le gouvernement ambitionne d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de service en poursuivant les travaux d'infrastructures routières en vue d'atteindre 80% de routes en bon ou moyen état et en construisant l'autoroute de l'unité. A cet égard, le gouvernement mettra l'accent sur : (i) la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou ; (ii) les travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé ainsi que (iii) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires notamment le tronçon Sokodé-Bassar, la voie de contournement de la ville de Sokodé, la route Sokodé-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin, la voirie d'Atakpamé et d'Anié, la voirie de Mango et la voirie de Notsè.
- ♦ **S'agissant des transports**, le gouvernement ambitionne de moderniser le transport routier, maritime et aérien. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (ii) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la Société de transport de Lomé (SOTRAL) ; (iii) la facilitation du commerce et la compétitivité des services logistiques et (iv) la construction d'une aérogare de transit à l'Aéroport international GNASSINGBE Eyadema (AIGE) de Lomé.
- ♦ **En ce qui concerne les pistes rurales**, le gouvernement ambitionne la construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la réhabilitation et la construction des pistes rurales avec aménagement de 105 retenues d'eau pour le maraîchage et (ii) la mise en œuvre du volet désenclavement et pistes rurales du Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS).
- ♦ **Au niveau de l'économie maritime et de la pêche**, le gouvernement ambitionne de rendre compétitif le secteur logistique via le port en traitant 3 millions de conteneurs par an. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le développement de l'aquaculture ; (ii) la poursuite de l'aménagement du port de pêche de Lomé ; (iii) la digitalisation du circuit logistique togolais ; (iv) la modernisation de la gouvernance du port et (iv) l'installation du système de facturation au Port autonome de Lomé.
- ♦ **Au niveau du secteur agricole**, le gouvernement ambitionne de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la poursuite du programme d'aménagement des ZAAP dont l'objectif est « un canton, une ZAAP » ; (ii) la construction d'au moins un forage sur chaque site ZAAP pour le développement du maraîchage ; (iii) la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires ; (iv) le développement de l'entrepreneuriat féminin ; (v) la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires ; (vi) la réalisation d'une étude prospective pour la mobilisation des eaux pour l'agriculture irriguée ; (vii) la réalisation d'une étude diagnostique des besoins en équipements et services d'irrigation ; (viii) la construction d'un abattoir équipé dans l'IFAD de Barkoissi ; (ix) la

poursuite de l'élaboration du schéma directeur de l'agriculture irriguée et (x) la poursuite de la mise en place de l'agropole de Kara.

- ♦ **Concernant l'économie numérique**, le gouvernement ambitionne de dématérialiser les services publics avec 75% des démarches administratives digitalisées. Il mettra l'accent sur : (i) la mise en place des environnements numériques de travail ; (ii) l'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales (WURI-Togo) pour attribuer un numéro d'identification unique (NIU), sur la base des données démographiques et biométriques, à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo et (iii) la digitalisation de 20 services publics.
- ♦ **Dans le secteur du commerce**, le gouvernement ambitionne de renforcer la compétitivité commerciale du pays. A cet effet, les priorités porteront en 2023 sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite de facilitation du commerce et compétitivité des services logistiques au Togo ainsi que la reconstruction du marché de Kara et de Lomé ; (ii) le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel à travers le programme cadre intégré renforcé (CIR) et le projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo (PRODAK-Togo) et (iii) l'instauration du système international d'unités.
- ♦ **En ce qui concerne le tourisme**, le gouvernement ambitionne de définir une offre à destination des touristes nationaux et de la sous-région avec la mise en valeur de 2 à 3 centres touristiques. A cet égard, les priorités pour 2023 porteront sur le développement du tourisme de loisirs à travers : (i) l'aménagement de la cascade de Kpètè-Bèna et (ii) l'aménagement du site historique de Kamina.
- ♦ **S'agissant de l'industrie**, le gouvernement ambitionne de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en implantant 20 entreprises au sein de la PIA. L'action du gouvernement portera sur : (i) la poursuite de l'opérationnalisation du parc industriel d'Adétikopé et (ii) la mise en place des parcs industriels dans 3 régions économiques du pays.
- ♦ **Dans le secteur de la culture**, le gouvernement ambitionne de renforcer et moderniser ce secteur. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel et (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique.
- ♦ **S'agissant des sports et loisirs**, le gouvernement ambitionne de développer les activités sportives et des loisirs. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la modernisation des infrastructures de sports et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar ; (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national.
- ♦ **Concernant la justice**, le gouvernement ambitionne d'améliorer l'efficacité du système judiciaire. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement des

capacités managériales des juridictions et (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs.

- ♦ **Au niveau des affaires étrangères**, le gouvernement ambitionne de renforcer l'image du Togo au plan international, en mettant en œuvre une véritable diplomatie de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales et (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.
- ♦ **Concernant la décentralisation**, le gouvernement ambitionne de renforcer la gouvernance locale. Ainsi, les priorités pour 2023 porteront sur : (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des actions d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'État ; (iii) la tenue de l'élection régionale et (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes.
- ♦ **S'agissant de la fonction publique**, le gouvernement ambitionne de moderniser l'administration publique. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement de la gouvernance publique et (ii) l'intégration et la digitalisation de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique.
- ♦ **Dans le secteur énergétique**, le gouvernement ambitionne d'étendre le réseau et déployer les systèmes décentralisés pour atteindre 75% d'électrification et renforcer la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT) ; (ii) la construction de la ligne de transport haute tension 161 KV sur Kara-Mango-Dapaong et postes associés ; (iii) la fourniture, l'installation et la maintenance d'un portefeuille de 50.000 lampadaires solaires ; (iv) l'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques ; (v) l'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire ; (vi) l'opérationnalisation du Fonds Tinga et (vii) la construction d'une ligne de jonction de 161 kV Momé-Hagou-Adjarala.
- ♦ **Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement**, le gouvernement ambitionne d'assurer l'approvisionnement en eau potable à 75% des ménages en zone urbaine, 85% en zone semi-urbaine et 95% en zone rurale. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) le projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara) ; (ii) le projet d'alimentation en eau potable de 31 centres semi-urbains ; (iii) le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 2) ; (iv) le Programme national de développement eau (PND/Eau) ; (v) l'aménagement de la dépression du triangle des rails à Tokoin Dogbéavou ; (vi) l'aménagement, l'assainissement et le bitumage des rues urbaines et (vii) la construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de la zone Oba à Lomé.

- ♦ **S'agissant de l'urbanisme et de l'habitat**, le gouvernement ambitionne d'identifier les zones prioritaires et construire des logements. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la construction de 20.000 logements à coûts abordables dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1.177 hectares ; (ii) le projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU) ; (iii) la densification du réseau géodésique de référence et de nivellement par la construction et la réhabilitation des bornes géodésiques ainsi que (iv) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.
- ♦ **Au niveau de l'environnement**, le gouvernement ambitionne d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques. Ainsi, il mettra l'accent sur : (i) la gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes ; (ii) l'anticipation et la réponse aux risques climatiques majeurs ; (iii) le programme de la mobilité verte ; (iv) l'appui à la lutte contre le changement climatique ; (v) le programme national de reboisement; (vi) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (vii) la promotion d'un développement durable et la résilience aux changements climatiques ; (viii) la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources forestières et (ix) la gestion et le recyclage des déchets par la mise en œuvre du plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF).
- ♦ **S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale**, le gouvernement ambitionne de renforcer la protection sociale et civile. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la mise en place du Registre social unique (RSU) ; (ii) la poursuite du Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (iii) la promotion de la couverture maladie universelle ; (iv) la mise en œuvre du projet de développement des filets sociaux et des services de base ; (v) le renforcement de la protection des enfants et (vi) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.
- ♦ **En ce qui concerne l'équité et de l'égalité du genre**, le gouvernement ambitionne de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles, à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale, à autonomiser les femmes et les filles et à rendre effective leur participation à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ; (ii) la poursuite des activités de renforcement de capacités des femmes dans le domaine du leadership politique et économique ; (iii) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le Projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et le Projet régional d'autonomisation des femmes et du dividende démographique (SWEDD) ; (iv) l'accompagnement des femmes pour leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement et (v) la poursuite du rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics.

- ♦ **Concernant l'emploi des jeunes**, le gouvernement ambitionne de renforcer l'employabilité de la main d'œuvre. A cet égard, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du projet d'opportunité d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) axé sur les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ; (ii) du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; (iii) des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) et (iv) du projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ).
- ♦ **Concernant l'inclusion financière**, le gouvernement ambitionne de faciliter l'accès aux services financiers. Ainsi, il mettra l'accent sur la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le produit N'kodede qui s'adresse au bénéficiaire ayant franchis le cycle de financement des Activités génératrices de revenus (AGR) et le produit de relance post-Covid des activités économiques.
- ♦ **S'agissant des enseignements primaire et secondaire**, le gouvernement ambitionne d'offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) l'augmentation des capacités d'accueil scolaire à travers les constructions scolaires et (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB) ainsi que le projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET).
- ♦ **Concernant les enseignements techniques**, le gouvernement ambitionne de faire la revue de la politique d'orientation et de promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires. Il mettra l'accent sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) le renforcement des centres de formation professionnelle aux métiers par la pérennisation et l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (PE-CFMI) ; (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 2) ; (iv) la mise en place du centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la Plateforme industrielle d'Adétikopé et (v) la poursuite de la mise en place des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD).
- ♦ **Au niveau de l'enseignement supérieur**, le gouvernement ambitionne que plus de 80% des étudiants ayant bénéficié de formations professionnelles s'insèrent dans le marché du travail avec un emploi stable de longue durée. Ainsi, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) du centre d'excellence africain : Impact pour le développement Phase 2 ainsi que du centre d'excellence régional villes durables en Afrique (DOUNEDON) à l'Université de Lomé et du centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara.
- ♦ **Dans le domaine de la défense et de la sécurité**, le gouvernement ambitionne d'assurer la sécurité et la paix pour tous. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la

poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et (ii) le renforcement des mesures sécuritaires contre les menaces terroristes.

Il est important de préciser que le choix porté sur ces secteurs comme priorités n'implique pas l'abandon ou le non accompagnement des autres secteurs. Il s'agit plutôt d'un recentrage des actions gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources face aux ambitions de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Le tableau ci-dessous retrace quelques grands projets inscrits au PIP 2023-2025 initial.

Tableau 25: Liste de quelques grands projets par secteur et par axe de la FDR

N°	Intitulés du projet	Secteurs	Prévisions budgétaires (en milliers de FCFA)		
			2023	2024	2025
Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix					
1	Projet d'identification unique de l'Afrique de l'ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo)	Economie numérique	3 853 333	5 850 889	8 188 569
2	Projet de fourniture, installation et maintenance d'un portefeuille de 50 000 lampadaires solaires au Togo	Energie	8 876 120	4 549 418	0
3	Projet d'électrification rurale de 317 localités par mini réseau solaire au Togo	Energie	18 563 345	10 480 774	4 423 185
4	Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain	Eau	1 000 000	4 763 340	11 769 918
5	Programme national de développement Eau (PND-eau)	Eau	9 286 784	7 811 322	7 151 533
6	Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC) : phase 2	Education	3 055 609	3 310 612	0
7	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB)	Education	12 758 862	6 630 063	3 395 742
8	Centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (CEFTP-PIA)	Education	4 329 316	2 164 658	2 164 658
9	Services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle (SSEUCU)	Santé	8 015 993	12 101 431	10 068 282
10	Projet d'urgence de renforcement des infrastructures sanitaires dans la région des Savanes	Santé	6 648 894	7 725 060	10 183 295
11	Projet de construction de 20 000 logements à coûts abordable dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1177 hectares	Cadre de vie	3 000 000	20 000 000	47 000 000
Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie					
1	Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest	Agriculture	8 350 000	11 323 594	19 400 109

N°	Intitulés du projet	Secteurs	Prévisions budgétaires (en milliers de FCFA)		
			2023	2024	2025
2	Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)	Agriculture	7 641 532	1 000 000	4 000 000
3	Projet de réhabilitation de la route Lomé - Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance	Travaux publics	16 954 975	15 573 743	15 000 000
4	Projet régional corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey	Transport	17 000 000	20 000 000	8 000 000
5	Programme de réhabilitation et de construction de pistes rurales avec aménagement de 105 retenues d'eau pour le maraîchage	Piste rurale	17 957 098	34 293 779	30 936 672
6	Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS), sous-composante désenclavement et pistes rurales	Piste rurale	15 636 000	8 545 000	3 019 000
Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures					
1	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)	Environnement	16 024 311	0	0
2	Projet d'anticipation et de réponse aux risques climatiques majeurs (PA2RCM)	Environnement	100 000	3 200 000	5 000 000
3	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes	Décentralisation	35 000	35 000	23 760 000
4	Programme d'appui à la décentralisation (PAD)	Décentralisation	4 723 732	966 320	0
5	Digitalisation de 20 services publics	Economie numérique	1 000 000	3 852 800	3 852 800
6	Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT)	Energie	19 913 420	25 856 235	0

Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Ce chapitre présente la situation financière des autres organismes publics en l'occurrence, les établissements publics à caractère administratif, les collectivités territoriales et les entreprises publiques.

La situation financière porte sur les réalisations de la période 2019 à 2021 de ces organismes publics et sur leurs projections de 2023 à 2025.

4.1. Situation financière des établissements publics administratifs

4.1.1. Évolution récente du budget des EPA de 2019 à 2021

❖ Ressources

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, les établissements publics administratifs (EPA) reçoivent des transferts et subventions de l'Etat et des appuis extérieurs des partenaires en complément de leurs ressources propres.

Pour les exercices 2019 à 2021, les réalisations de ressources s'élèvent respectivement à 105,2 milliards, 139,8 milliards et 146,5 milliards, soit une hausse moyenne de 39%. Les subventions de l'Etat accordées à ces établissements ont évolué de 38,6 milliards en 2019 à 43,7 milliards en 2021, soit une hausse de 13,3% sur la période. Elles représentent 36,6%, 29,1% et 29,8% du total de leurs ressources respectivement pour 2019, 2020 et 2021.

Tableau 26: Evolution des ressources des EPA sur la période 2019-2021 (en milliers)

Postes	2019	2020	2021
Total Ressources	105 255 387	139 855 950	146 471 969
Ressources propres	50 084 881	52 785 824	55 349 017
Transferts du budget de l'Etat	38 571 534	40 716 110	43 717 912
Subventions des PTF	9 687 914	18 758 640	23 251 196
Autres ressources	6 911 058	27 595 376	24 153 844

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Charges

Les dépenses exécutées se sont élevées respectivement à 98,5 milliards, 128,2 milliards et 119,8 milliards respectivement pour les années 2019, 2020 et 2021, soit une hausse moyenne de 22%.

Tableau 27: Réalisations des dépenses des EPA de 2019-2021 (millier)

Total Charges	98 577 192	128 247 932	119 815 201
Dépenses de personnel	22 851 572	24 242 351	24 948 182
Dépenses de biens et services	27 548 717	54 645 588	38 311 534
Dépenses d'investissement	8 826 060	6 558 065	12 909 830
Autres charges	39 350 843	42 801 928	43 645 655

Source : DGTCP/DOFIPE

4.1.2. Perspectives

La situation financière des EPA présentée dans ce document porte sur cinquante et un (51) établissements ayant répondu sur cinquante-six (56), soit un taux de réponse de 91,1%.

❖ Les ressources

L'estimation des ressources en 2022 est de 173,3 milliards. Sur la période 2023-2025, elles seraient respectivement de 147,6 milliards, 161 milliards et 179,3 milliards. Les projections présentent une tendance haussière sur la période.

Tableau 28: Projection des ressources des EPA sur la période 2022-2025 (en milliers)

Postes	2022	2023	2024	2025
Total Ressources	173 303 248	147 578 840	161 005 869	179 296 586
Ressources propres	56 828 444	57 649 943	59 343 733	61 584 740
Transferts du budget de l'Etat	43 227 859	46 633 748	50 901 798	55 850 275
Subventions des PTF	24 409 714	9 822 867	7 767 700	8 176 057
Autres ressources	48 837 231	33 472 282	42 992 638	53 685 514

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Les charges

L'estimation des dépenses à fin 2022 s'élève à 154,6 milliards dont 97,4 milliards de dépenses de fonctionnement et 13,5 milliards de dépenses d'investissement. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2023-2025 s'élèverait respectivement à 142,8 milliards, 156,1 milliards et 174,1 milliards.

Tableau 29: Perspectives des charges (en milliers)

Total Dépenses	154 634 815	142 852 522	156 168 395	174 157 628
Dépenses de personnel	25 651 416	27 950 717	30 688 875	34 012 451
Dépenses de biens et services	54 208 075	50 552 278	42 244 086	42 513 557
Dépenses d'investissement	13 597 604	16 834 742	14 264 788	17 066 322
Autres dépenses	61 177 720	47 514 785	68 970 646	80 565 298

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2. Situation financière des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont, au sens de la loi n° 2007-001 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et ses modifications subséquentes , constituées de régions et de communes.

L'analyse de la situation financière des collectivités territoriales va porter sur les communes et le district autonome du Grand Lomé.

4.2.1. Évolution récente de la situation financière des collectivités territoriales de 2019-2021²

4.2.1.1. Les ressources

Les ressources des collectivités territoriales sont constituées des ressources propres, des transferts de l'Etat et des subventions des partenaires techniques et financiers (PTF). Ces ressources s'élèvent à 21,5 milliards en 2019, 17,1 milliards en 2020 et 23,9 milliards en 2021. Elles ont régressé de 20,7% en 2020 par rapport à la gestion 2019 et progressé sensiblement de 40,4% en 2021 par rapport à 2020.

❖ Ressources propres

Les ressources propres s'élèvent à 21,4 milliards en 2019 ; 14,3 milliards en 2020 et 16,4 milliards en 2021. Ces ressources connaissent une régression de 7,1 milliards entre 2019 et 2020 puis une progression de 2,1 milliards entre 2020 et 2021. En moyenne, elles connaissent une baisse de 9,1% sur la période.

❖ Transferts et subventions

En complément de leurs ressources propres, les Collectivités territoriales reçoivent des transferts de l'Etat et des subventions des PTF.

Les transferts de l'Etat aux collectivités sont réalisés à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), qui est un mécanisme de financement des collectivités territoriales. La décentralisation intégrale étant effective en 2019 et le FACT créé la même

² L'évolution de la situation financière sur la période 2019-2021 porte sur l'ensemble des collectivités territoriales

année, les premiers transferts aux collectivités ont été effectifs en 2020. Les transferts mis à la disposition des collectivités par le FACT sont répartis en crédits d'investissement et de fonctionnement.

Les dotations de fonctionnement ont progressé de 97% en 2021, soit une augmentation en valeur de 620 millions par rapport à 2020, passant de 634,6 millions à 1,2 milliards. Ces dotations de fonctionnement ont servi aux collectivités à payer les dépenses obligatoires notamment les arriérés de salaire, les indemnités des conseillers municipaux et des loyers.

Les dotations d'investissement ont progressé de 150%, passant de 2 à 5 milliards entre 2020 et 2021.

Tableau 30: Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2019 à 2021 (en milliers)

Postes	2019	2020	2021
Total Recettes de fonctionnement	21 474 865	15 063 234	18 953 621
Ressources propres	21 447 707	14 254 490	16 441 970
Transferts du budget de l'Etat	0	634 621	1 250 000
Subventions des PTF	26 365	12 000	388 306
Transferts reçus des autres collectivités	793	67 936	35 973
Autres recettes	0	94 187	837 372
Total Recettes d'investissement	32 632	2 000 000	5 010 139
Dotations et subventions en capital	8 798	2 000 000	5 000 000
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0
Subventions d'investissement des PTF	23 834	0	10 139
Total recettes	21 507 497	17 063 234	23 963 760

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2.1.2. Les dépenses

Les dépenses des collectivités territoriales sont constituées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

❖ Dépenses de fonctionnement

Constituées des dépenses de personnel et de biens et services, les dépenses de fonctionnement des collectivités sont passées de 16,7 milliards en 2019 à 14,1 milliards 2020, soit une régression de 15,8%. Elles sont passées de 14,1 milliards en 2020 à 18,8 milliards en 2021 soit une progression de 33,9%.

❖ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des collectivités sont passées de 4,8 milliards en 2019 à 2,9 milliards en 2020, soit une régression de 37,5%. Elles sont passées de 2,9 milliards en 2020 à 5 milliards en 2021 soit une progression de 68,1%.

Tableau 31: Evolution des dépenses de 2019-2021 (En millier)

Postes	2019	2020	2021
Total Dépenses de fonctionnement	16 695 673	14 056 289	18 874 268
Charges de personnel	3 756 987	4 803 302	6 521 932
Achats de biens et services	12 348 601	7 074 868	10 868 557
Transferts aux autres budgets	0	95	57 137
Autres dépenses de fonctionnement	590 085	2 178 024	1 426 642
Total Dépenses d'investissement	4 781 115	2 989 998	5 026 090
Dépenses d'Investissement	4 781 115	2 983 287	4 997 289
Autres Dépenses d'Investissement	0	6 711	28 801
Total dépenses	21 476 788	17 046 287	23 900 358

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2.2. Perspectives³

La situation financière des collectivités territoriales présentée dans ce document porte sur vingt-neuf (29) collectivités ayant répondu sur cent dix-sept (117), soit un taux de réponse de 24,8%.

❖ Les ressources

L'estimation des ressources en 2022 est de 20,5 milliards. Sur la période 2023-2025, elles seraient respectivement de 29,3 milliards, 19,6 milliards et 21,7 milliards. Les projections de 2024 et 2025, présentent une tendance baissière par rapport à celle de 2023. Le niveau élevé des ressources en 2023 s'explique par la hausse exceptionnelle des subventions d'investissement des PTF.

Tableau 32: projection des ressources des collectivités territoriale (en millier)

Postes	2022	2023	2024	2025
Total Recettes de fonctionnement	11 911 818	13 134 847	13 279 888	16 171 919
Ressources propres	7 121 020	7 706 898	7 930 452	9 406 189
Transferts du budget de l'Etat	4 037 437	4 652 534	5 319 006	5 925 871
Subventions des PTF	19 950	22 170	30 430	55 880
Autres recettes	733 411	753 245		783 979
Total Recettes d'investissement	8 580 427	16 168 842	6 363 366	5 549 449

³ Les perspectives des collectivités territoriales sont décrites sur la base des données de 29 collectivités sur 117.

Postes	2022	2023	2024	2025
Dotations et subventions en capital	1 498 073	1 368 633	1 355 250	1 472 305
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 162 038	2 412 883	2 541 630	2 831 719
Subventions d'investissement des PTF	4 920 316	12 387 326	2 466 486	1 245 425
Total Recettes	20 492 245	29 303 689	19 643 254	21 721 368

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ Les dépenses

L'estimation des dépenses à fin 2022 s'élève à 19,6 milliards dont 11,5 milliards de dépenses de fonctionnement et 8,1 milliards de dépenses d'investissement. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2023-2025 s'élèverait respectivement à 33,1 milliards, 20,1 milliards et 20,9 milliards. Les projections de 2024 et 2025, présentent une tendance baissière par rapport à celles de 2023. Le niveau élevé des dépenses en 2023 s'explique par la hausse des investissements.

Tableau 33: Perspectives des dépenses (en milliers)

Postes	2022	2023	2024	2025
Total Dépenses de fonctionnement	11 552 751	17 133 480	13 880 169	15 661 616
Charges de personnel	2 616 223	7 109 300	2 867 466	3 015 198
Achats de biens et services	6 847 249	7 550 187	8 002 111	8 546 512
Transferts aux autres budgets	22 583	23 003	23 864	26 307
Autres dépenses de fonctionnement	2 066 696	2 450 990	2 986 728	4 073 599
Total Dépenses d'investissement	8 095 044	16 008 151	6 182 114	5 232 077
Dépenses d'Investissement	8 068 153	15 975 706	6 141 979	5 153 647
Autres Dépenses d'Investissement	26 891	32 445	40 135	78 430
Total Dépenses	19 647 795	33 141 631	20 062 283	20 893 693

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3. Situation financière des entreprises publiques

Les entreprises publiques sont, au sens de la loi n° 90-26 du 4 décembre 1990, portant réforme du cadre institutionnel et juridique des entreprises publiques, constituées des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte.

La situation financière décrite, concerne essentiellement les sociétés d'Etat c'est-à-dire celles dans lesquelles l'Etat détient la totalité du capital social. Compte tenu des difficultés de collecte d'informations, l'intégration au champ de couverture du DPBEP, de l'ensemble des entreprises faisant partie du portefeuille de l'Etat, se fera progressivement.

4.3.1. Situation du portefeuille de l'Etat

A fin 2021, le portefeuille de l'Etat est constitué de cinquante (50) entités, réparties ainsi qu'il suit :

- ♦ seize (16) sociétés d'Etat ;
- ♦ sept (7) sociétés d'économie mixte ; et
- ♦ vingt-sept (27) sociétés à participation minoritaire de l'Etat.

Les sociétés à participation minoritaire de l'Etat sont constituées de sociétés et des institutions financières dans lesquelles l'Etat détient moins de cinquante pourcents du capital social et ne dispose donc pas de pouvoir de contrôle absolu. Ainsi, ces entités ne sont pas régies par la loi n°90-26 du 04 décembre 1990 qui encadre les entreprises publiques au Togo.

4.3.2. Capital social cumulé et quote-part de l'Etat

La capitalisation des entreprises publiques répertoriées à fin 2021 ressort à 85,6 milliards dont 71,9 milliards pour les sociétés d'Etat et 13,7 milliards pour les sociétés d'économie mixte. La quote-part de l'Etat dans cette capitalisation est de 83,3 milliards.

4.3.3. Principaux chiffres des entreprises publiques de 2019 à 2021

Tableau 34: Chiffres clés des entreprises publiques

	2019	2020	2021
Total actif	307 122 571	568 262 324	674 207 621
Capitaux propres	115 430 492	115 530 733	115 832 076
Chiffre d'affaires	146 271 878	149 845 055	167 021 618
Valeur ajoutée	68 017 475	65 564 868	76 345 516
Résultat d'exploitation	35 116 188	27 798 442	28 161 312
Résultat net	26 137 013	16 568 694	14 531 905

Source : DGTCP

Les principaux chiffres dont l'évolution est décrite ne concernent que onze (11) sociétés d'Etat sur les seize (16) que compte le répertoire des entreprises publiques, soit un taux de réponse de 68,7%. Cette description porte sur les capitaux propres et le total bilan, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat net. Le total des dividendes encaissés par l'Etat au cours de la période sera également évoqué.

❖ **Capitaux propres et total bilan**

Les capitaux propres sont passés respectivement de 115,4 milliards à fin 2019 à 115,5 milliards en 2020 puis à 115,8 milliards en 2021, soit une hausse légère de 0,3% sur la période.

Quant au total bilan, il a connu une importante hausse sur la période, passant de 307,1 milliards en 2019 à 568,3 milliards en 2020 puis à 674,2 milliards en 2021 soit un taux

d'accroissement de 142,5% entre 2019 et 2021 et une progression moyenne de 61,7% sur la période.

❖ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires global des onze (11) sociétés d'Etat à fin 2021 s'élève à 167 milliards contre 149,8 milliards en 2020, soit une hausse de 11,5%. En 2019 le chiffre d'affaires s'élevait à 146,3 milliards et s'est accru de 2,4% pour s'établir à 149,8 milliards en 2020. La performance enregistrée en 2021 est propulsée par la hausse des chiffres d'affaires de l'UTB, du PAL et de la LONATO qui passent respectivement de 17,9 milliards à 22,8 milliards et de 30,8 milliards à 34,9 milliards puis de 87,8 milliards à 96,6 milliards entre 2020 et 2021. En 2019, le chiffre d'affaires était également porté par les trois sociétés avec des niveaux respectifs de 19,3 milliards, 30,2 milliards et 83,4 soit un cumul de 132,9 milliards représentant 90,8% du chiffre d'affaires global.

❖ **Valeur ajoutée**

La valeur ajoutée, richesse brute créée par les sociétés d'Etat, s'élève à 76,3 milliards en 2021 contre 65,6 milliards en 2020, soit une performance de 10,3 milliards en valeur absolue et 16,3% en valeur relative. Cette hausse de la valeur ajoutée est essentiellement soutenue par l'UTB et le PAL pour des valeurs respectives de 14,8 et 26,6 milliards pour des performances respectives de 40,4% et 29,7% entre 2020 et 2021. En 2019, la valeur ajoutée globale s'élevait à 68,0 milliards et soutenue également par l'UTB, PAL et la LONATO pour une valeur globale de 58,9 milliards soit 86,6%.

❖ **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation ou résultat issu des activités principales des sociétés d'Etat est passé de 35,1 milliards en 2019 à 27,8 milliards en 2020 puis à 28,2 milliards à fin 2021. Entre 2019 et 2020, il ressort une baisse de 20,8% induite par la contreperformance enregistrée au niveau de l'UTB (baisse de 10,2 milliards). Cette contreperformance est également observée en 2021 et se traduit par le niveau presque stable du résultat d'exploitation entre 2020 et 2021. Sur toute la période, il ressort donc une tendance baissière du résultat d'exploitation due à la baisse de 95,9% au niveau de l'UTB et de 14,4% au niveau du PAL.

❖ **Résultat net**

Au niveau de la performance opérationnelle, le résultat net cumulé est bénéficiaire de 26,1 milliards en 2019, 16,6 milliards en 2020 et 14,5 milliards en 2021, soit une baisse de 44,4% entre 2019 et 2021. Cette tendance baissière du résultat net s'explique essentiellement par les contreperformances enregistrées au niveau de l'UTB dont la baisse du résultat net représente 94,1% entre 2019 et 2021.

❖ **Dividendes**

Les dividendes effectivement encaissés par l'Etat, au titre de l'ensemble de ses participations financières s'élèvent à 14,7 milliards pour le compte de l'exercice 2021 contre

un encaissement de 18,9 milliards en 2020, soit une baisse de 22,6%. En 2019, le montant des dividendes s'élevait à 25,5 milliards. Il est observé sur la période, une tendance baissière des dividendes encaissés par l'Etat de 42,3%.

Tableau 35: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat

	2018	2019	2020	2021
Total dividendes encaissés	27 865 239	25 462 074	18 974 704	14 690 166
Taux d'évolution	-	-8,62%	-25,48%	-22,58%

Source: DOFIPE

4.3.4. Perspectives

En termes de perspectives, l'estimation à fin décembre 2022 de la situation financière des entreprises publiques dégage un résultat net positif de 18,1 milliards. Pour les projectives sur la période 2023-2025, elles dégagent également des résultats nets positifs respectivement de 23,1 milliards, 24,3 milliards et 26 milliards, soit une croissance moyenne de 6,1%.

Au titre de la démarche de performance, il y a lieu d'évoquer le processus en cours pour le recrutement de cabinets afin de réaliser l'audit de certaines sociétés d'Etat (LONATO, SP-EAU, TdE, ODEF, SPT) et la signature de contrats de performance avec d'autres. Ces mesures permettront d'améliorer les performances de ces sociétés et de réduire par la même occasion, le risque qu'elles pourraient représenter pour l'Etat.

Tableau 36: Chiffres clés des entreprises publiques (en millier)

	2022	2023	2024	2025
Total actif	707 268 572	720 150 528	729 004 798	744 747 243
Capitaux propres	160 940 118	174 008 992	186 956 652	198 807 304
Chiffre d'affaires	168 032 371	172 435 374	175 587 285	180 301 919
Valeur ajoutée	72 342 245	77 871 501	80 135 921	84 019 163
Résultat d'exploitation	33 558 869	38 151 291	39 426 442	42 900 981
Résultat net	18 122 055	23 106 962	24 342 610	26 015 558

Source: DOFIPE

CHAPITRE V : ANALYSES DES RISQUES BUDGETAIRES

La gestion des finances publiques pourrait être influencée par des risques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents aux événements pouvant influencer, entre autres, le cadre macroéconomique, la mobilisation des ressources, la production agricole et industrielle, la dette publique, le passif conditionnel. L'identification, l'analyse et l'évaluation de ces risques est nécessaire en vue de proposer des mesures de mitigation pour garantir une gestion budgétaire efficace.

5.1. Inventaire des risques budgétaires sur la période récente

Sur la période de 2019 à 2021, des risques majeurs ont affecté l'activité économique et ont impacté considérablement les prévisions et les réalisations budgétaires. Il s'agit notamment de (i) la pandémie de covid-19, (ii) la baisse de la production agricole (iii) le surendettement et (iv) les aléas climatiques. En vue d'assurer une gestion budgétaire rationnelle, le gouvernement a identifié, développé et mis en œuvre une série de mesures qui ont permis de mitiger ces risques. Le tableau ci-après résume l'ensemble des risques et les mesures d'atténuation mises en place sur la période.

Tableau 37: Risques et mesures d'atténuation

NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
<p>La baisse de la production agricole</p>	<p>Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique,</p>
	<p>Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers permettra d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement du secteur agricole</p>
	<p>Diversification de la base des matières premières exportées ; Renforcement et élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ;</p>
<p>Faible niveau de réalisation des investissements publics et privés</p>	<p>Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption</p>
	<p>Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont les transports aérien et maritime ;</p>
	<p>Suivi régulier auprès des coordonnateurs de projet ;</p>
	<p>Suivi régulier du taux d'exécution des dépenses d'investissement ;</p>
	<p>Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers</p>
	<p>Responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.</p>

NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risque de refinancement	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers notamment la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.
Risque de taux d'intérêt lié à la variation des taux	Mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe sera privilégiée pour réduire le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de la dette
Risque de taux de change lié à la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique et à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises de libellé des emprunts.	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.
Risques climatiques : L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie.	Intensification du reboisement de la flore; Lutte contre l'abattage anarchique des arbres; Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)
Erosion côtière	Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques	Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
Risques sanitaires :	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières
Risques sécuritaires :	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime

Source: CBMT

Dans le souci du renforcement de la gestion budgétaire sur la période 2023-2025 marquée par des crises internationales d'envergure, quelques risques susceptibles d'influencer l'équilibre budgétaire ont été identifiés et analysés. Cela a permis de proposer des mesures idoines à prendre en vue de leur mitigation.

5.2. Analyse des risques macroéconomiques

En plus des risques survenus sur la période récente, notamment la pandémie de covid-19 et le ralentissement de la croissance économique issu de la baisse de la production agricole dû aux mauvaises conditions météorologiques ou aux difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles, l'activité économique pourrait également être influencée par des risques macroéconomiques majeurs. Parmi ces risques macroéconomiques, on peut citer le faible niveau de réalisation des investissements privés ; le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement public, et les fluctuations des cours des matières premières et la baisse des exportations. Par ailleurs, l'économie mondiale sera fortement impactée par les effets de la crise russo-ukrainienne qui induit la flambée des prix des produits pétroliers et de première nécessité.

5.3. Analyse des risques spécifiques

Les finances publiques pourraient être affectées par des risques spécifiques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents aux événements qui impacteraient entre autres, la mobilisation des ressources, la dette publique, le passif conditionnel.

❖ Risques liés à la mobilisation des recettes

La mobilisation optimale des ressources budgétaires sur la période 2023-2025 pourrait être affectée par la non mise en œuvre efficace des réformes envisagées dans le cadre de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, et de la non application des mesures en vue d'un meilleur décaissement des appuis des partenaires en développement. Ainsi, une veille stratégique devrait être observée de manière à garantir la mise en œuvre efficace de toutes ces réformes.

❖ Risque lié à l'endettement

Les indicateurs de risques liés au portefeuille de la dette publique sont notamment (i) le risque de refinancement, (ii) le risque de taux d'intérêt, (iii) le risque de taux de change et (iv) le risque de surendettement global.

Le risque de refinancement se réfère à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales. Il se réfère aussi au risque de liquidité sur le marché.

Le risque de taux d'intérêt est le risque de subir un coût supplémentaire sur une émission de dette. Le renouvellement de la dette sur le marché ou auprès des créanciers reste un facteur déterminant dans la gestion de la dette. Il peut se faire à des conditions financières favorables ou défavorables. Ce risque provient de la variation des taux. Lorsque le portefeuille est majoritairement à taux variable, chaque révision de taux à la hausse pourrait entraîner un coût budgétaire supplémentaire. Le refinancement du portefeuille peut également entraîner un risque de taux d'intérêt.

❖ **Risque de surendettement global**

Les résultats obtenus de l'analyse de viabilité de la dette publique, le portefeuille de la dette totale (dette extérieure et dette intérieure) ont présenté un risque de surendettement élevé entre 2021 et 2022. La Valeur Actualisée (VA) rapportée au PIB dont la norme est fixée à 55% est dépassée sur la période revue. Cette situation s'explique principalement par le solde budgétaire primaire déficitaire sur le moyen terme qui serait financé majoritairement par les titres publics.

En cas de choc portant sur la baisse du taux de croissance du PIB réel d'un écart type sur sa valeur historique en 2022, la VA/PIB passerait largement au-dessus de la norme de 55% jusqu'en 2024.

Au regard de tous ces risques identifiés pouvant impacter significativement l'équilibre budgétaire, il est nécessaire que des mesures d'atténuation soient formulées et mises en œuvre.

5.4. Mesure de mitigation des risques budgétaires

Pour faire face à ces chocs et facteurs de risque, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques de réformes adaptées. De manière spécifique, l'atténuation de tous ces risques identifiés est contenue dans le plan de contingence présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 38: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risques macroéconomiques	Ralentissement de la croissance économique induit par la baisse de la production agricole	Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique,
		Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers permettra d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement le secteur agricole
		Diversification de la base des matières premières exportées ; Renforcement et élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ;
	Faible niveau de réalisation des investissements publics et privés	Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption ;
		Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont le transport aérien et maritime ; Diversification de la base des matières premières exportées ;
		Suivi régulier auprès des coordonnateurs de projet ;
		Suivi régulier du taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
		Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
		Responsabilisation, outillage et formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.
		Opérationnalisation de la Cellule PPP au sein du ministère chargé des finances
		Promotion de la création des unités de transformation des matières premières ;

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	Fluctuations des cours des matières premières et baisse des exportations	Promotion et le développement des chaînes de valeurs entre unités de transformations au niveau sous régional.
Risques liés à la mobilisation des ressources	Risques liés à la mobilisation des ressources intérieures	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
	Prépondérance de l'économie informelle et croissance des activités de l'économie numérique	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
	Accroissement des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires	Prise des dispositions pour l'évaluation, la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales
	Manque de coopération de certaines structures en charge du recouvrement des recettes non fiscale	Renforcement de la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la collecte des recettes non fiscales ;
	Pression sur la base taxable existante entraînant la baisse des ressources	Poursuite de la prospection des nouvelles recettes et la création de nouvelles régies de recettes
	Risques liés à la mobilisation des ressources extérieures :	Opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) ;
	Non réalisation de certaines conditions convenues avec les PTF dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires ;	Amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires par la formation et la sensibilisation des acteurs ;

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	Faible maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs ;	Renforcement du cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ; Renforcement du mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux.
	Non application du principe « harmonisation » de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF.	Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF ;
Risques liés à la dette publique	Risque de refinancement lié à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales et au risque de liquidité sur le marché.	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers notamment la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.
	Risque de taux d'intérêt lié à la variation des taux	Priorité à la mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe
	Risque de taux de change lié à la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique et à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises de libellé des emprunts.	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risques liés aux passifs conditionnels	Garanties souveraines émises par l'État en cas de défaillance avérée de la structure étatique pour le compte de laquelle les garanties et avals ont été donnés	Mise en place, en collaboration avec les banques bénéficiaires de la garantie, d'un mécanisme de suivi permettant de minimiser le risque de non remboursement du crédit ;
	Prêts rétrocédés liés au non recouvrement éventuel des créances des entreprises bénéficiaires	Nomination, le cas échéant, des administrateurs provisoires pour les structures étatiques à risques avérés d'insolvabilité ; Prévision des mesures coercitives dans les accords de rétrocession pour éviter des défauts de paiement et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de cette catégorie de prêt.
	Risques liés aux événements imprévus	Risques climatiques : L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, Inondations, faible maîtrise de l'eau).
Erosion côtière		Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques		Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	<p>Risques sanitaires : Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires, notamment la covid-19 et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).</p>	<p>Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières</p>
	<p>Risques sécuritaires : La situation sécuritaire de la zone UEMOA est instable ; le Togo n'est pas donc exempté d'éventuelles attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le golfe de guinée. Contrecoups des crises politiques dans les pays voisins</p>	<p>Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime</p>
	<p>Risques socio-politiques : Défaut de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.</p>	<p>Renforcement du dialogue social et promotion du dialogue politique</p>

Source: CBMT

CONCLUSION

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 est élaboré dans un contexte économique mondial et national marqué par la persistance de la pandémie de la covid-19 et la crise russo-ukrainienne, avec ses conséquences néfastes sur l'activité économique. En dépit de ce contexte, sous l'hypothèse d'une maîtrise des prix, les perspectives économiques nationales restent prometteuses en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025, la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières et le dynamisme attendu dans le secteur industriel avec la poursuite des réalisations sur la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA).

Ainsi, sur la période 2023-2025, le dynamisme de l'activité économique se renforcerait. Il en résulterait une croissance économique moyenne de 6,8% sur la période sous revue. Le taux de croissance du PIB réel passerait de 6,5% en 2023 à 7% en 2025. Les secteurs porteurs de cette croissance seraient essentiellement l'agriculture et le secteur tertiaire. Le produit intérieur brut (PIB) passerait de 5.563,5 milliards en 2023 à 6.615,5 milliards en 2025, soit une progression moyenne de 8,9%.

Au titre des finances publiques, le DPBEP 2023-2025 a élargi son champ et l'analyse porte désormais non seulement sur les finances de l'administration centrale mais également sur les états financiers des autres organismes publics, rendant ainsi effective la réforme visant la couverture sur l'ensemble du secteur public.

En ce qui concerne l'administration centrale, les perspectives en matière de mobilisation de recettes et d'exécution des dépenses restent tributaires de l'évolution de l'environnement économique international et national. Sous l'hypothèse de la consolidation de la croissance économique, il est projeté un accroissement de 5% des recettes budgétaires sur la période 2023-2025 et une augmentation des dépenses budgétaires de 2,9%. Les recettes budgétaires représenteraient 20,9% du PIB en 2023 et s'établiraient à 18,7% en 2025. S'agissant des dépenses budgétaires, elles passeraient de 26,7% du PIB en 2023 à 21,6% en 2025. Il en découlera un solde budgétaire donc compris de -5,8% en 2023, -3% en 2024 et -2,9% en 2025. Ces déficits seront financés par les excédents des opérations de trésorerie enregistrés sur la période.

La bonne exécution des prévisions budgétaires permettrait d'améliorer le profil des indicateurs de finances publiques et en particulier le taux d'endettement qui se situerait à 56,4% en 2025.

Au cours de la période, les priorités et choix stratégiques budgétaires des pouvoirs publics prendront en compte les dix (10) ambitions gouvernementales déclinées dans les trois (03) axes stratégiques de la feuille de route Togo 2025.

Toutefois, des facteurs de risques persistent et peuvent entraver l'atteinte des objectifs du gouvernement. Le DPBEP a passé en revue ces risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre des politiques publiques à travers la gestion des finances publiques. Le degré de nuisance des risques étant évalué, des mesures pour les atténuer

ont été proposées. Il s'avère important de veiller à la mise en œuvre des mesures d'atténuation afin d'accroître les chances d'atteinte effective des objectifs du gouvernement à moyen terme.

En somme, le DPBEP 2023-2025 est révélateur de la volonté du gouvernement à mener des actions concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations, avec une attention particulière sur la budgétisation sensible au genre en même temps que le respect des engagements sous-régionaux et internationaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des plafonds de dépenses budgétaires par fonction de 2019-2025

CODE	FONCTIONS	RÉALISATION			ESTIMATION	Projection		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
					LFI			
01	Services généraux des administrations publiques	352 697 048	466 752 096	464 704 077	495 354 045	539 908 457	549 328 227	550 432 970
02	Défense	92 430 899	87 340 766	104 595 189	99 107 686	183 445 829	107 623 643	138 484 145
03	Ordre et sécurité publics	18 629 050	24 224 058	22 376 644	22 845 239	26 005 877	29 102 541	26 823 838
04	Affaires économiques	142 248 051	210 904 143	202 146 591	293 494 058	289 381 282	276 778 867	341 951 705
05	Protection de l'environnement	5 907 535	6 670 198	8 833 749	23 203 186	19 950 772	8 919 487	8 914 054
06	Logement et équipements collectifs	15 656 534	27 739 384	30 798 533	50 051 787	50 919 249	52 541 111	64 253 142
07	Santé	44 887 326	81 160 374	79 896 596	104 494 967	115 643 203	63 390 969	64 175 566
08	Loisirs, culture et culte	7 026 771	6 163 226	7 471 194	7 078 007	8 039 827	10 711 044	9 959 269
09	Enseignement	161 890 127	174 320 608	181 182 301	189 632 567	204 901 711	192 046 497	182 119 081
10	Protection sociale	35 553 085	45 095 607	44 451 030	44 712 145	47 955 633	44 813 872	43 047 434
	TOTAL	876 926 426	1 130 370 461	1 146 455 904	1 329 973 686	1 486 151 840	1 335 256 259	1 430 161 203

Annexe 2 : Cadre des dépenses à moyen terme par ministère et institutions

CODE	MINISTERES/INSTITUTIONS	RÉALISATIONS			ESTIMATIONS	PROJECTIONS		
		2019	2020	2021	2022 LFI	2023	2024	2025
110	Assemblée nationale	6 515 192	5 235 455	5 579 111	5 843 785	5 836 760	5 516 910	5 963 571
120	Présidence de la République	24 281 760	26 076 987	22 959 587	24 381 932	23 862 464	24 238 650	32 831 478
130	Premier ministre	1 435 074	1 644 045	1 397 230	1 406 281	1 348 523	1 384 078	1 418 253
131	Secrétariat général du Gouvernement	0	125 971	105 647	223 185	221 604	224 680	227 944
140	Cour constitutionnelle	231 948	218 583	599 337	1 527 090	950 870	388 011	396 275
150	Cour suprême	683 535	632 086	602 403	619 108	591 266	596 014	583 229
160	Médiateur de la République	71 805	53 002	74 830	83 915	141 924	146 181	150 567
170	Cour des comptes	919 427	1 107 096	964 393	2 680 123	2 576 619	4 786 906	1 162 811
180	Conseil économique et social	11 036	1 000 000	0	500 000	500 000	500 000	500 000
190	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	288 953	284 532	291 792	296 084	298 645	301 283	299 637
421	Conseil supérieur de la magistrature	57 789	57 020	57 650	70 492	70 091	72 194	74 360
921	Commission nationale des droits de l'homme	350 170	350 680	350 680	490 560	492 056	493 598	495 185
121	Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel	4 045 121	16 808 767	1 857 745	700 871	699 017	704 987	711 137
210	Ministère de l'économie et des finances	149 547 824	201 754 718	193 441 716	180 050 072	182 360 674	178 686 143	158 251 093
220	Ministère du plan et de la coopération	2 763 425	3 191 814	3 431 605	7 554 250	10 112 174	13 257 772	10 490 849
230	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des togolais de l'extérieur	14 808 720	16 468 692	7 984 263	15 862 455	17 606 296	18 046 091	18 518 377
240	Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	22 702 056	22 870 806	11 720 149	18 492 066	25 459 331	17 564 516	10 828 661
310	Ministère des armées	98 393 157	92 826 714	111 599 745	105 544 533	196 217 829	114 667 303	147 580 060
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	5 198 141	7 126 076	12 315 573	21 835 393	25 905 586	15 453 938	27 477 839
420	Ministère de la justice et de la législation	6 122 375	5 925 532	5 618 707	6 062 167	7 057 150	9 356 628	8 484 673
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	14 289 465	20 798 342	18 901 290	18 991 319	21 177 269	22 765 627	20 918 459
510	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	129 958 140	137 329 601	144 475 174	151 579 725	167 386 569	156 115 993	147 656 921
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	35 347 255	39 808 959	40 593 392	40 944 868	40 858 654	39 620 616	37 449 124
610	Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins	44 339 545	81 647 151	80 170 646	105 433 003	115 847 746	63 046 751	63 192 788
710	Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social	3 709 183	3 930 556	3 741 137	3 807 877	6 590 299	7 700 583	11 781 904
720	Ministère de la communication et des médias	9 014 482	6 319 190	4 422 222	3 852 719	3 891 625	3 856 231	3 828 071
740	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation	3 150 404	3 121 433	3 249 266	3 151 516	3 284 975	4 276 173	4 987 532
750	Ministère des sports et loisirs	173 498	466 435	3 470 663	3 267 311	3 793 746	4 927 641	2 979 211
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	3 925 683	4 455 120	5 573 549	13 105 915	14 101 211	15 851 231	30 914 698
810	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	29 492 327	24 223 178	34 823 411	44 291 363	40 250 541	37 400 194	74 406 168
811	Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	3 644 126	12 511 744	15 298 670	25 056 078	25 995 728	26 903 628	23 937 010
813	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	2 338 753	2 203 290	2 024 009	3 405 611	2 261 741	1 248 092	393 890
820	Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale	11 630 469	11 199 609	14 242 009	13 210 686	11 854 957	11 868 050	12 147 523
821	Ministère de la promotion des investissements	0	0	227 950	367 390	1 466 197	1 010 623	383 152
830	Ministère des travaux publics	54 918 649	86 140 218	79 133 662	117 285 240	85 971 240	90 874 397	112 930 806
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	0	1 289 012	6 460 080	14 139 255	39 789 854	36 276 756	44 918 042
832	Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	1 872 583	7 455 208	9 464 003	16 339 036	21 197 284	24 777 601	14 869 957
840	Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	19 944 237	41 679 757	30 986 162	58 548 175	56 055 191	45 186 621	50 579 005
850	Ministère de la culture et du tourisme	1 354 927	2 336 468	1 761 423	1 686 787	2 355 269	5 684 840	7 144 494
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	5 740 460	6 452 825	8 476 814	22 675 228	19 278 658	8 482 335	8 100 779
870	Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	2 704 748	9 171 753	17 572 421	15 738 781	8 521 860	14 911 619	18 089 364
920	Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République	311 896	338 350	402 034	494 807	485 748	498 991	506 340
TOTAL		716 288 336	906 636 776	907 866 730	1 071 597 052	1 204 725 242	1 034 670 476	1 123 561 235

Annexe 3 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 - scénario optimiste

N°	RUBRIQUE DU CBMT	RÉALISATION			ESTIMATION	SCENARIO OPTIMISTE		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
					LFI			
1	RECETTES BUDGETAIRES	818 389 881	825 969 901	921 580 284	1 070 906 300	1 178 523 004	1 180 270 469	1 276 196 541
2	RECETTES FISCALES	625 000 204	655 154 877	779 575 719	814 717 258	922 649 101	1 041 632 015	1 180 932 609
3	Recettes liquides	550 225 312	531 509 746	640 801 870	680 650 000	766 869 841	872 038 143	995 697 825
4	Recettes non liquides	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	155 779 260	169 593 872	185 234 784
5	COMMISSARIAT DES IMPÔTS	318 367 584	331 057 559	405 588 526	420 743 446	478 156 964	537 047 034	605 172 547
6	Recettes liquides	291 366 064	287 902 005	359 332 394	366 350 000	414 954 577	468 239 815	530 019 535
7	Recettes non liquides	27 001 520	43 155 554	46 256 132	54 393 446	63 202 387	68 807 219	75 153 012
8	COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	306 632 620	324 097 318	373 987 193	393 973 812	444 492 136	504 584 982	575 760 062
9	Recettes liquides	258 859 249	243 607 740	281 469 476	314 300 000	351 915 264	403 798 328	465 678 290
10	Recettes non liquides	47 773 371	80 489 578	92 517 717	79 673 812	92 576 873	100 786 653	110 081 772
11	RECETTES NON-FISCALES	70 966 521	68 335 555	58 031 684	58 318 360	67 257 946	69 269 839	70 969 839
12	DONS	122 423 156	102 479 469	83 972 881	197 870 682	188 615 957	69 368 614	24 294 094
13	Dons projets	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
14	Fonds de concours	0	3 276 169	0	0	0	0	0
15	Appuis budgétaires	62 067 907	37 195 059	1 000 000	19 600 000	11 971 215	11 971 215	0
16	RESSOURCES DE TRESORERIE	525 384 983	820 307 745	717 349 633	705 146 202	906 692 364	876 997 197	897 798 558
17	Titres publics	269 500 000	445 205 870	529 500 000	533 300 940	674 551 953	673 188 900	692 847 154
18	Emprunts - projets	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	232 140 411	203 808 298	204 951 405
19	Autres Emprunts	145 522 458	229 637 413	0	19 600 000	0	0	0
20	Droits de tirages spéciaux	0	0	111 722 661	0	0	0	0
21	Recettes des privatisation	48 257 745	22 594 602	0	6 435 000	0	0	0
22	TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 484 176	3 727 588	4 004 279
23	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 484 176	3 727 588	4 004 279
24	TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	1 343 774 865	1 646 277 647	1 638 929 917	1 776 052 502	2 085 215 368	2 057 267 666	2 173 995 099
25	DEPENSES BUDGETAIRES	876 926 426	1 130 370 461	1 146 455 904	1 329 973 686	1 625 026 379	1 677 515 036	1 805 658 689
26	DEPENSES ORDINAIRES	635 760 952	736 183 266	766 628 961	794 513 807	903 202 762	964 959 113	1 009 933 162
27	Charges financières de la dette publique	85 863 199	100 088 554	99 815 325	124 309 377	134 549 010	146 105 759	134 596 240
28	Dépenses de personnel	214 607 936	234 759 022	251 531 777	253 124 563	308 257 986	340 172 080	376 409 712
29	Dépenses d'acquisition de biens et services	139 833 044	132 087 738	134 610 471	142 476 010	154 029 906	158 500 804	163 105 828
30	Dépenses de transferts courants	120 681 882	145 602 820	141 897 538	140 536 599	150 586 599	150 586 599	150 586 599
31	Dépenses en atténuation de recettes	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	155 779 260	169 593 872	185 234 784
32	DEPENSES EN CAPITAL	241 165 474	394 187 195	379 826 943	535 459 880	721 823 617	712 555 923	795 725 527
33	Dépenses d'investissement (hors PIP)	49 718 286	11 992 251	63 191 938	17 118 145	28 518 274	29 073 822	29 646 037
34	Projets d'investissement	191 447 188	382 194 944	316 635 005	518 341 735	693 305 343	683 482 101	766 079 490
35	Sur ressources internes	68 987 159	197 316 843	157 535 152	194 260 791	284 520 190	422 276 404	536 833 992
36	Sur ressources externes	122 460 029	184 878 101	159 099 853	324 080 944	408 785 153	261 205 697	229 245 498
37	Emprunts	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	232 140 411	203 808 298	204 951 405
38	Dons	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
39	CHARGES DE TRESORERIE	395 810 191	381 602 289	406 436 989	439 643 816	460 188 989	379 752 630	368 336 410
40	Amortissement dette intérieure	357 368 931	362 249 999	382 359 559	379 771 392	390 470 998	300 739 902	270 696 172
41	Amortissement dette extérieure	38 441 260	19 352 290	24 077 430	59 872 424	69 717 991	79 012 728	97 640 238
42	Autres charges de trésorerie	48 257 745	22 594 602	111 722 661	6 435 000	0	0	0
43	TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL	1 272 736 617	1 511 972 751	1 552 892 893	1 769 617 502	2 085 215 368	2 057 267 666	2 173 995 099
44	TOTAL DES DEPENSES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 484 176	3 727 588	4 004 279
45	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 484 176	3 727 588	4 004 279
46	TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	1 274 688 625	1 513 000 452	1 555 198 969	1 772 756 684	2 088 699 543	2 060 995 255	2 177 999 378
47	Solde budgétaire dons compris	-58 536 545	-304 400 560	-224 875 620	-259 067 387	-446 503 375	-497 244 567	-529 462 148
48	Solde de trésorerie	129 574 792	438 705 456	310 912 643	265 502 386	446 503 375	497 244 567	529 462 148
49	Solde global	-58 536 545	-304 400 560	-224 875 620	-259 067 387	-446 503 375	-497 244 567	-529 462 148
50	Déficit en % du PIB	-1,4	-7,0	-4,8	-5,1	-8,0	-8,2	-8,0
51	Pression fiscale	14,8	15,0	16,5	15,9	16,6	17,2	17,9
52	Masse salariale sur recettes fiscales	34,3	35,8	32,3	31,1	33,4	32,7	31,9
53	PIB	4 230 509 000	4 363 790 000	4 720 387 000	5 117 913 000	5 563 545 000	6 056 924 000	6 615 528 000

Annexe 4 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 - scenario pessimiste

N°	RUBRIQUE DU CBMT	RÉALISATION			ESTIMATION	SCENARIO PESSIMISTE		
		2019	2020	2021	2022 LFI	2023	2024	2025
1	RECETTES BUDGETAIRES	818 389 881	825 969 901	921 580 284	1 070 906 300	1 108 544 709	1 063 595 311	1 099 296 157
2	RECETTES FISCALES	625 000 204	655 154 877	779 575 719	814 717 258	866 704 732	939 303 912	1 017 879 279
3	Recettes liquides	550 225 312	531 509 746	640 801 870	680 650 000	718 409 297	778 378 093	843 263 496
4	Recettes non liquides	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	148 295 435	160 925 819	174 615 783
5	COMMISSARIAT DES IMPÔTS	318 367 584	331 057 559	405 588 526	420 743 446	451 269 850	487 049 074	525 580 836
6	Recettes liquides	291 366 064	287 902 005	359 332 394	366 350 000	396 366 937	427 793 147	461 637 013
7	Recettes non liquides	27 001 520	43 155 554	46 256 132	54 393 446	54 902 914	59 255 927	63 943 822
8	COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	306 632 620	324 097 318	373 987 193	393 973 812	415 434 881	452 254 837	492 298 443
9	Recettes liquides	258 859 249	243 607 740	281 469 476	314 300 000	322 042 360	350 584 946	381 626 483
10	Recettes non liquides	47 773 371	80 489 578	92 517 717	79 673 812	93 392 521	101 669 892	110 671 960
11	RECETTES NON-FISCALES	70 966 521	68 335 555	58 031 684	58 318 360	53 224 020	54 922 785	57 122 785
12	DONS	122 423 156	102 479 469	83 972 881	197 870 682	188 615 957	69 368 614	24 294 094
13	Dons projets	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
14	Fonds de concours	0	3 276 169	0	0	0	0	0
15	Appuis budgétaires	62 067 907	37 195 059	1 000 000	19 600 000	11 971 215	11 971 215	0
16	RESSOURCES DE TRESORERIE	525 384 983	820 307 745	717 349 633	705 146 202	681 553 359	547 475 339	448 632 311
17	Titres publics	269 500 000	445 205 870	529 500 000	533 300 940	504 123 059	393 644 207	297 966 218
18	Emprunts - projets	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	177 430 300	153 831 132	150 666 093
19	Autres Emprunts	145 522 458	229 637 413	0	19 600 000	0	0	0
20	Droits de tirages spéciaux	0	0	111 722 661	0	0	0	0
21	Recettes des privatisation	48 257 745	22 594 602	0	6 435 000	0	0	0
22	TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 322 574	3 437 950	3 559 682
23	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 322 574	3 437 950	3 559 682
24	TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	1 343 774 865	1 646 277 647	1 638 929 917	1 776 052 502	1 790 098 067	1 611 070 650	1 547 928 468
25	DEPENSES BUDGETAIRES	876 926 426	1 130 370 461	1 146 455 904	1 329 973 686	1 329 909 078	1 231 318 020	1 179 592 058
26	DEPENSES ORDINAIRES	635 760 952	736 183 266	766 628 961	794 513 807	732 031 706	754 863 854	755 855 371
27	Charges financières de la dette publique	85 863 199	100 088 554	99 815 325	124 309 377	134 549 010	146 105 759	134 596 240
28	Dépenses de personnel	214 607 936	234 759 022	251 531 777	253 124 563	247 670 010	243 509 916	239 386 843
29	Dépenses d'acquisition de biens et services	139 833 044	132 087 738	134 610 471	142 476 010	60 980 652	63 785 762	66 719 907
30	Dépenses de transferts courants	120 681 882	145 602 820	141 897 538	140 536 599	140 536 599	140 536 599	140 536 599
31	Dépenses en atténuation de recettes	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	148 295 435	160 925 819	174 615 783
32	DEPENSES EN CAPITAL	241 165 474	394 187 195	379 826 943	535 459 880	597 877 373	476 454 166	423 736 687
33	Dépenses d'investissement (hors PIP)	49 718 286	11 992 251	63 191 938	17 118 145	17 974 052	18 800 859	19 665 698
34	Projets d'investissement	191 447 188	382 194 944	316 635 005	518 341 735	579 903 320	457 653 307	404 070 989
35	Sur ressources internes	68 987 159	197 316 843	157 535 152	194 260 791	225 828 278	246 424 776	229 110 803
36	Sur ressources externes	122 460 029	184 878 101	159 099 853	324 080 944	354 075 042	211 228 531	174 960 186
37	Emprunts	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	177 430 300	153 831 132	150 666 093
38	Dons	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
39	CHARGES DE TRESORERIE	444 067 936	404 196 891	518 159 650	446 078 816	460 188 989	379 752 630	368 336 410
40	Amortissement dette intérieure	357 368 931	362 249 999	382 359 559	379 771 392	390 470 998	300 739 902	270 696 172
41	Amortissement dette extérieure	38 441 260	19 352 290	24 077 430	59 872 424	69 717 991	79 012 728	97 640 238
42	Autres charges de trésorerie	48 257 745	22 594 602	111 722 661	6 435 000	0	0	0
43	TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL	1 320 994 362	1 534 567 353	1 664 615 554	1 776 052 502	1 790 098 067	1 611 070 650	1 547 928 468
44	TOTAL DES DEPENSES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 322 574	3 437 950	3 559 682
45	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 322 574	3 437 950	3 559 682
46	TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	1 322 946 370	1 535 595 054	1 666 921 630	1 779 191 684	1 793 420 641	1 614 508 600	1 551 488 150
47	Solde budgétaire dons compris	-58 536 545	-304 400 560	-224 875 620	-259 067 387	-221 364 370	-167 722 709	-80 295 901
48	Solde de trésorerie	81 317 047	416 110 854	199 189 982	259 067 386	221 364 370	167 722 709	80 295 901
49	Solde global	-58 536 545	-304 400 560	-224 875 620	-259 067 387	-221 364 370	-167 722 709	-80 295 901
50	Déficit en % du PIB	-1,4	-7,0	-4,8	-5,1	-4,0	-2,8	-1,2
51	Pression fiscale	14,8	15,0	16,5	15,9	15,6	15,5	15,4
52	Masse salariale sur recettes fiscales	34,3	35,8	32,3	31,1	28,6	25,9	23,5
53	PIB	4 230 509 000	4 363 790 000	4 720 387 000	5 117 913 000	5 563 545 000	6 056 924 000	6 615 528 000

Annexe 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025 – scénario moyen (scénario retenu)

N°	RUBRIQUES DU CBMT	RÉALISATIONS			ESTIMATIONS	PROJECTIONS		
		2019	2020	2021	2022 LFI	2023	2024	2025
1	I-RECETTES BUDGETAIRES	818 389 881	825 969 901	921 580 284	1 070 906 300	1 160 781 285	1 153 408 371	1 235 440 960
2	<i>Recettes budgétaires liquides</i>	743 614 990	702 324 770	782 806 435	936 839 042	1 013 903 697	995 928 347	1 063 437 232
3	<i>Recettes budgétaires non liquides</i>	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	146 877 588	157 480 024	172 003 728
4	A-RECETTES FISCALES	625 000 204	655 154 877	779 575 719	814 717 258	912 097 382	1 022 233 045	1 147 640 155
5	<i>Recettes liquides</i>	550 225 312	531 509 746	640 801 870	680 650 000	765 219 794	864 753 021	975 636 427
6	<i>Recettes non liquides</i>	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	146 877 588	157 480 024	172 003 728
7	1-Commissariat des impôts	318 367 584	331 057 559	405 588 526	420 743 446	472 006 157	525 118 073	585 721 958
8	<i>Recettes liquides</i>	291 366 064	287 902 005	359 332 394	366 350 000	412 415 335	461 225 655	515 937 018
9	<i>Recettes non liquides</i>	27 001 520	43 155 554	46 256 132	54 393 446	59 590 822	63 892 417	69 784 940
10	2-Commissariat des douanes et droits indirects	306 632 620	324 097 318	373 987 193	393 973 812	440 091 224	497 114 973	561 918 197
11	<i>Recettes liquides</i>	258 859 249	243 607 740	281 469 476	314 300 000	352 804 459	403 527 366	459 699 409
12	<i>Recettes non liquides</i>	47 773 371	80 489 578	92 517 717	79 673 812	87 286 766	93 587 607	102 218 788
13	B-RECETTES NON-FISCALES	70 966 521	68 335 555	58 031 684	58 318 360	60 067 946	61 806 711	63 506 711
14	C-DONS	122 423 156	102 479 469	83 972 881	197 870 682	188 615 957	69 368 614	24 294 094
15	<i>1-Dons projets</i>	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
16	<i>2-Fonds de concours</i>	0	3 276 169	0	0	0	0	0
17	<i>3-Appuis budgétaires</i>	62 067 907	37 195 059	1 000 000	19 600 000	11 971 215	11 971 215	0
18	II-RESSOURCES DE TRESORERIE	525 384 983	820 307 745	717 349 633	705 146 202	785 559 544	561 600 518	563 056 654
19	A-TITRES PUBLICS	269 500 000	445 205 870	529 500 000	533 300 940	650 258 101	418 546 763	393 595 315
20	B-EMPRUNTS-PROJETS	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	135 301 443	143 053 754	169 461 339
21	C-AUTRES EMPRUNTS	145 522 458	229 637 413	0	19 600 000	0	0	0
22	D-DROITS DE TIRAGES SPECIAUX	0	0	111 722 661	0	0	0	0
23	E-RECETTES DE PRIVATISATION	48 257 745	22 594 602	0	6 435 000	0	0	0
24	TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	1 343 774 865	1 646 277 647	1 638 929 917	1 776 052 502	1 946 340 829	1 715 008 889	1 798 497 613
25	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	1 027 701	2 306 076	3 139 182	3 403 412	3 624 145	3 874 224
26	TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	1 345 726 873	1 647 305 348	1 641 235 993	1 779 191 684	1 949 744 241	1 718 633 033	1 802 371 837
27	I-DEPENSES BUDGETAIRES	876 926 426	1 130 370 461	1 146 455 905	1 329 973 686	1 486 151 840	1 335 256 259	1 430 161 203
28	<i>Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales</i>	802 151 535	1 006 725 330	1 007 682 056	1 195 906 428	1 339 274 252	1 177 776 235	1 258 157 475
29	<i>Dépenses fiscales</i>	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	146 877 588	157 480 024	172 003 728
30	A-DEPENSES ORDINAIRES	635 760 952	736 183 266	766 628 962	794 513 807	847 082 770	867 445 359	878 237 394
32	<i>1-Dépenses ordinaires hors dépenses fiscales</i>	560 986 061	612 538 134	627 855 113	660 446 549	700 205 182	709 965 335	706 233 666
33	<i>Charges financières de la dette publique</i>	85 863 199	100 088 554	99 815 325	124 309 377	134 549 010	143 105 759	134 596 240
34	<i>Dépenses de personnel</i>	214 607 936	234 759 022	251 531 777	253 124 563	263 605 971	268 268 330	270 469 690
35	<i>Dépenses d'acquisition de biens et services</i>	139 833 044	132 087 738	134 610 471	142 476 010	153 836 228	150 377 272	152 953 762
36	<i>Dépenses de transferts courants</i>	120 681 882	145 602 820	141 897 539	140 536 599	148 213 974	148 213 974	148 213 974
31	<i>2-Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)</i>	74 774 892	123 645 132	138 773 849	134 067 258	146 877 588	157 480 024	172 003 728
37	B-DEPENSES EN CAPITAL	241 165 474	394 187 195	379 826 943	535 459 880	639 069 069	467 810 900	551 923 809
38	<i>1-Dépenses d'investissement (hors PIP)</i>	49 718 286	11 992 251	63 191 938	17 118 145	112 829 702	30 088 905	30 855 885
39	<i>2-Projets d'investissement</i>	191 447 188	382 194 944	316 635 005	518 341 735	526 239 368	437 721 994	521 067 924
40	<i>Sur ressources internes</i>	68 987 159	197 316 843	157 535 152	194 260 791	214 293 183	237 270 841	327 312 492
41	<i>Sur ressources externes</i>	122 460 029	184 878 101	159 099 853	324 080 944	311 946 185	200 451 153	193 755 432
42	<i>Emprunts</i>	62 104 780	122 869 860	76 126 972	145 810 262	135 301 443	143 053 754	169 461 339
43	<i>Dons</i>	60 355 249	62 008 241	82 972 881	178 270 682	176 644 742	57 397 399	24 294 094
44	II-CHARGES DE TRESORERIE	444 067 936	404 196 891	518 159 650	446 078 816	460 188 989	379 752 630	368 336 410
45	A-AMORTISSEMENT DETTE INTERIEURE	357 368 931	362 249 999	382 359 559	379 771 392	390 470 998	300 739 902	270 696 172
46	B-AMORTISSEMENT DETTE EXTERIEURE	38 441 260	19 352 290	24 077 430	59 872 424	69 717 991	79 012 728	97 640 238
47	C-AUTRES CHARGES DE TRESORERIE	48 257 745	22 594 602	111 722 661	6 435 000	0	0	0
48	TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL	1 320 994 362	1 534 567 353	1 664 615 555	1 776 052 502	1 946 340 829	1 715 008 889	1 798 497 613
49	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 952 008	993 620	2 306 076	3 139 182	3 403 412	3 624 145	3 874 224
50	TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	1 322 946 370	1 535 560 973	1 666 921 631	1 779 191 684	1 949 744 241	1 718 633 033	1 802 371 837
51	<i>Solde budgétaire dons compris</i>	-58 536 545	-304 400 560	-224 875 621	-259 067 386	-325 370 555	-181 847 888	-194 720 244
52	<i>Epargne budgétaire</i>	60 205 773	-12 692 833	70 978 441	78 521 811	125 082 557	216 594 398	332 909 472
53	<i>Solde de trésorerie</i>	81 317 047	416 110 854	199 189 982	259 067 386	325 370 555	181 847 888	194 720 244
54	<i>Solde global</i>	22 780 502	111 710 294	-25 685 639	0	0	0	0
55	<i>Déficit en % du PIB</i>	-1,4	-7,0	-4,8	-5,1	-5,8	-3,0	-2,9
56	<i>Pression fiscale</i>	13,0	12,2	13,6	13,3	13,8	14,3	14,7
57	<i>Masse salariale sur recettes fiscales</i>	39,0	44,2	39,3	37,2	34,4	31,0	27,7
58	PIB	4 230 509 000	4 363 790 000	4 720 387 000	5 117 913 000	5 563 545 000	6 056 924 000	6 615 528 000

Annexe 6: Quelques agrégats macroéconomiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards FCFA)	4 230,5	4 363,8	4 720,4	5 117,9	5 563,5	6 056,9	6 615,5
PIB par tête (en FCFA)	555 404	559 747	591 750	627 234	666 772	710 032	758 836
	variation en %						
PIB réel	5,5	1,8	5,5	5,9	6,5	6,7	7,0
Consommation des ménages	4,6	-0,5	11,6	4,4	9,1	7,6	6,7
Importations	2,4	3,8	13,1	2,9	5,7	6,4	6,8
Exportations	3,1	1,6	9,8	5,1	8,3	7,3	7,7
Formation brute de capital fixe (FBCF)	21,5	18,7	2,3	21,2	4,1	11,0	14,0
	en % du PIB						
Solde global de la balance des paiements	4,0	5,5	2,4	—	—	—	—
Créances sur l'économie	30,8	29,9	30,2	—	—	—	—
Masse monétaire	42,6	46,1	47,8	—	—	—	—
Taux d'investissement brut	20,5	23,6	22,4	25,0	23,9	24,4	25,4
dont Investissement privé	15,0	14,6	14,3	14,5	15,0	15,8	16,4
dont Investissement public	5,5	9,0	8,0	10,5	8,9	8,6	9,0

Annexe 7: Liste des collectivités territoriales

N° D'ORDRE	COLLECTIVITES
Région des Savanes	
1	Commune de Cinkassé 1
2	Commune de Cinkassé 2
3	Commune de Tône 1
4	Commune de Tône 2
5	Commune de Tône 3
6	Commune de Tône 4
7	Commune de Kpendjal 1
8	Commune de Kpendjal 2
9	Commune de Kpendjal-Ouest 1
10	Commune de Kpendjal-Ouest 2
11	Commune de Oti 1
12	Commune de Oti 2
13	Commune de Oti-Sud 1
14	Commune de Oti-Sud 2
15	Commune de Tandjouraré 1
16	Commune de Tandjouraré 2
Région de la Kara	
17	Commune de Kéran 1
18	Commune de Kéran 2
19	Commune de Kéran 3
20	Commune de Bassar 1

N° D'ORDRE	COLLECTIVITES
21	Commune de Bassar 2
22	Commune de Bassar 3
23	Commune de Bassar 4
24	Commune de Dankpen 1
25	Commune de Dankpen 2
26	Commune de Dankpen 3
27	Commune de Kozah 1
28	Commune de Kozah 2
29	Commune de Kozah 3
30	Commune de Kozah 4
31	Commune de Binah 1
32	Commune de Binah 2
33	Commune de Doufelgou 1
34	Commune de Doufelgou 2
35	Commune de Doufelgou 3
36	Commune d'Assoli 1
37	Commune d'Assoli 2
38	Commune d'Assoli 3
Région Centrale	
39	Commune de Tchaoudjo 1
40	Commune de Tchaoudjo 2
41	Commune de Tchaoudjo 3
42	Commune de Tchaoudjo 4
43	Commune de Sotouboua 1
44	Commune de Sotouboua 2
45	Commune de Sotouboua 3
46	Commune de Tchamba 1
47	Commune de Tchamba 2
48	Commune de Tchamba 3
49	Commune de Mô 1
50	Commune de Mô 2
51	Commune de Blitta 1
52	Commune de Blitta 2
53	Commune de Blitta 3
Région des Plateaux	
54	Commune d'Anié 1
55	Commune d'Anié 2
56	Commune de l'Est-Mono 1

N° D'ORDRE	COLLECTIVITES
57	Commune de l'Est-Mono 2
58	Commune de l'Est-Mono 3
59	Commune de Moyen-Mono 1
60	Commune de Moyen-Mono 2
61	Commune d'Agou 1
62	Commune d'Agou 2
63	Commune de Danyi 1
64	Commune de Danyi 2
65	Commune d'Akébou 1
66	Commune d'Akébou 2
67	Commune de Kpélé 1
68	Commune de Kpélé 2
69	Commune de Kloto 1
70	Commune de Kloto 2
71	Commune de Kloto 3
72	Commune de l'Ogou 1
73	Commune de l'Ogou 2
74	Commune de l'Ogou 3
75	Commune de l'Ogou 4
76	Commune d'Amou 1
77	Commune d'Amou 2
78	Commune d'Amou 3
79	Commune de Wawa 1
80	Commune de Wawa 2
81	Commune de Wawa 3
82	Commune de Haho 1
83	Commune de Haho 2
84	Commune de Haho 3
85	Commune de Haho 4
Région Maritime et District du Grand Lomé	
86	Commune d'Avé 1
87	Commune d'Avé 2
88	Commune de Bas-Mono 1
89	Commune de Bas-Mono 2
90	Commune de Yoto 1
91	Commune de Yoto 2
92	Commune de Yoto 3

N° D'ORDRE	COLLECTIVITES
93	Commune de Vo 1
94	Commune de Vo 2
95	Commune de Vo 3
96	Commune de Vo 4
97	Commune des Lacs 1
98	Commune des Lacs 2
99	Commune des Lacs 3
100	Commune des Lacs 4
101	Commune de Zio 1
102	Commune de Zio 2
103	Commune de Zio 3
104	Commune de Zio 4
105	Commune d'Agoè-Nyivé 1
106	Commune d'Agoè-Nyivé 2
107	Commune d'Agoè-Nyivé 3
108	Commune d'Agoè-Nyivé 4
109	Commune d'Agoè-Nyivé 5
110	Commune d'Agoè-Nyivé 6
111	Commune de Golfe 1
112	Commune de Golfe 2
113	Commune de Golfe 3
114	Commune de Golfe 4
115	Commune de Golfe 5
116	Commune de Golfe 6
117	Commune de Golfe 7
118	District Autonome du Grand Lomé

Annexe 7: Liste des établissements publics nationaux

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
1	HAUT COMMISSARIAT AUX RAPATRIES ET A L'ACTION HUMANITAIRE (HCRAH)
2	HAUTE AUTORITE DE PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES (HAPLUCIA)
3	HAUT COMMISSARIAT A LA RECONCILIATION ET AU RENFORCEMENT DE L'UNITE NATIONALE (HCRRUN)
4	ORGANISME NATIONAL CHARGE DE L'ACTION DE L'ETAT EN MER (ONAEM)

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
5	AUTORITE DE COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU GUICHET UNIQUE DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE INTEGREE D'ADETIKOPE
6	CHU-SYLVANUS OLYMPIO
7	CHU-CAMPUS
8	CHU-KARA
9	CHR- DAPAONG
10	CHR- SOKODE
11	CHR-ATAKPAME
12	CHR-TSEVIE
13	CHR-LOME COMMUNE
14	CHR TOMDE-KARA
15	CHP NOTSE
16	CHP TCHAMBA
17	CHP SOTOUBOUA
18	CHP-ANEHO
19	HP-ZEBE
20	CHP-KPALIME
21	HOPITAL-BE
22	CHP BASSAR
23	CHP PAGOUDA
24	CHP MANGO
25	CHP BADOU
26	CHP VOGAN
27	CHP TOHOUN
28	CENTRE NATIONAL D'APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE ET DE REEDUCATION (CNAO-R)
29	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE DE SOKODE (CRTS-SOKODE)
30	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)
31	PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (PNLS/IST)
32	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE (INH)
33	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET DES SOINS AUX DREPANOCYTAIRES (CNRSD)
34	CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (CNLS-IST)
35	AGENCE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE (ANPC)
36	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES DE LOME (EPAM)
37	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)
38	INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (ITRA)

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
39	INSTITUT DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE (ICAT)
40	CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES INTRAS AGRICOLES (CAGIA)
41	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DU TOGO (ANSAT)
42	OFFICE NATIONAL DES ABATTOIRS ET FRIGORIFIQUES (ONAF)
43	UNIVERSITE DE LOME (UL)
44	UNIVERSITE DE KARA (UK)
45	OFFICE DU BAC
46	ECOLE NATIONAL SUPERIERE (ENS-ATAKPAME)
47	CENTRE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT (CCL)
48	AGENCE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITE PUBLIQUE (ANASAP)
49	AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION (ANID)
50	CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS DE JUSTICE (CFPJ)
51	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)
52	INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE LA TECHNOLOGIE et CONSEIL NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ((INPIT/CNPI)
53	AGENCE NATIONALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE)
54	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)
55	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (INSEED)
56	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AGRICOLE (INFA DE TOVE)